

SAC-060825

UNIVERSITÉ DE MONCTON

193^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le vendredi 25 août 2006

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Marie-France Albert, doyenne	Moncton	Jeanne Maddix, bibliothécaire en chef	Moncton
Robert Baudouin, professeur	Moncton	Patrick Maltais, directeur	Moncton
Samira Belyazid, professeure	Edmundston	Isabelle McKee-Allain, doyenne	Moncton
Andrew Boghen, doyen	Moncton	Edgar Robichaud, doyen	Shippagan
Gilles Bouchard, professeur	Moncton	Hubert Roussel, directeur	Moncton
Neil Boucher, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER)	U de M	Luc Roy, étudiant	Moncton
Charles Bourque, doyen	Moncton	Marc-André Villard, professeur	Moncton
Lise Caron, doyenne	Edmundston	Manfred Winter, professeur	MONcton
Paul Chiasson, doyen	Moncton		
Liette Clément, professeure	Shippagan		
Jacques Paul Couturier, doyen	Edmundston		
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Paul Deguire, professeur	Moncton		
Yahia Djaoued, professeur	Shippagan		
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M		
Pierrette Fortin, professeure	Edmundston		
Jeanne d'Arc Gaudet, professeure	Moncton		
Serge Gauvin, professeur	Moncton		
Marielle Gervais, professeure	Moncton		
Gaston LeBlanc, doyen	Moncton		
Guy Lefrançois, bibliothécaire	Edmundston		
David Lonergan, professeur	Moncton		
Anne Lowe, doyenne	Moncton		

INVITÉS ET INVITÉES

Paul Albert, vice-recteur Campus d'Edmundston	Edmundston
Paul-Émile Benoit, directeur Service des communications	Moncton
Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Hélène Destrempe, vice-doyenne	Moncton
Nassir El-Jabi, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines (VRARH)	U de M
Suzanne LeBlanc, registraire	Moncton
Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice Campus de Shippagan	Shippagan
Gérard Snow, président d'assemblée	Moncton

ABSENCES MOTIVÉES : Sylvie Desjardins, Guillot Diotte, Normand Gionet, Cheick Tidiane Konaté, France Marquis, Claudette Melanson et Abdelaziz Nait Ajjou

ABSENCE : François Renaud

1.	OUVERTURE	4
2.	PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	5
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	5
5.	CORRESPONDANCE	9
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	9
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-060503	9
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (SAC)	10
8.1	Sondage Maclean's	10
8.2	Nouvelles conditions d'admission	11
8.3	Procès-verbal du Sénat académique	21
9.	RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT	22
10.	NOMINATIONS	27
10.1	Bureau de direction du Sénat académique	27
10.2	Comité d'appel du Sénat académique	27
10.3	Comité d'attestation d'études	28
10.4	Comité des programmes	28
10.5	Conseil de la langue française	29
11.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-060501	29
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ-060501)	29
12.1	Évaluation des programmes de physique (premier et deuxième cycles)	29
13.	CRÉATION D'UN INSTITUT EN ÉTUDES ACADIENNES	32
14.	MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS	35
15.	RECONFIGURATION DES PROGRAMMES : RAPPORT D'ÉTAPES	42
16.	CRÉNEAUX DE RECHERCHE PRIORITAIRES ET AXE DE L'ENVIRONNEMENT ..	44
17.	LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON	45
18.	SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-060617	45
19.	STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTIONS	46
20.	AFFAIRES NOUVELLES	48
21.	PROCHAINE RÉUNION	48
22.	CLÔTURE	48

DOCUMENTS	49
DOCUMENT A : Ordre du jour adopté	A(1)
DOCUMENT B : Suivi au SAC-060503 concernant les exigences d'admission en mathématiques aux programmes de premier cycle	B(1-4)
DOCUMENT C : Survol des résultats académiques des étudiants admis à l'automne 2005	C(1)
DOCUMENT D : Rapports annuel des unités d'enseignement et de recherche	D(1)
DOCUMENT E : Rapport annuel du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	E(1-23)
DOCUMENT F : Nominations	F(1-7)
DOCUMENT G : Procès-verbal CCJ-060501	G(1-11)
DOCUMENT H : Proposition d'un Institut d'études acadiennes	H(1-5)
DOCUMENT I : Institut d'études acadiennes : proposition préliminaire de projets de recherche et de publications	I(1-4)
DOCUMENT J : Modifications aux Statuts et règlements	J(1-7)
DOCUMENT K : Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton	K(1-3)
DOCUMENT L : Statistiques	L(1-9)

- * Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexe du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète et les rapports annuels à la bibliothèque de chacune des constituantes, au secrétariat des facultés et des écoles, et à la direction des Services pédagogiques. Il est possible de se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général. (Procès-verbal SAC-960607, page 5)
- 2) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 3) Le procès-verbal peut toujours être consulté sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/senat/senat.html>

1. OUVERTURE

Recteur et vice-chancelier : Je souhaite à tous et à toutes une très bonne rentrée universitaire 2006-2007.

2. PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE

Recteur et vice-chancelier : Ce matin, nous avons un ordre du jour relativement chargé et le premier point que nous devons traiter, c'est la question de la présidence d'assemblée. La tradition veut que nous ayons un président d'assemblée qui est une personne autre que le président du Sénat académique et, annuellement, le Sénat académique procède à l'élection d'un président d'assemblée pour l'année universitaire 2006-2007. À la réunion du mois de mai, nous avons distribué un questionnaire aux membres du Sénat académique pour faire l'évaluation de notre président d'assemblée. Ceci a été fait. Les réponses ont été reçues par le Bureau de direction du Sénat académique. À la question centrale du questionnaire, à savoir si c'est le vœu du Sénat académique de demander à Maître Snow de présider les assemblées pour une autre année, la réponse a été positive. Le Bureau de direction du Sénat académique a aussi pris connaissance des autres commentaires qui étaient très positifs. Quelques suggestions ont été considérées. Maître Snow est prêt à servir pour une autre année. Il faut maintenant recevoir une proposition pour la présidence d'assemblée.

R : 01-SAC-060825

Marielle Gervais, appuyée par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que **Gérard Snow** soit nommé à la présidence d'assemblée du Sénat académique pour la prochaine année universitaire (2006-2007). »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

Maître Snow, le président d'assemblée, remercie les membres pour la confiance témoignée à son égard. Il nomme les personnes excusées et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Robert Baudouin, professeur au Campus de Moncton; Jeanne d'Arc Gaudet, professeure au Campus de Moncton; Serge Gauvin, professeur au Campus de Moncton; Katherine Marcoccio, directrice de l'École de travail social; Hubert Roussel, directeur de l'École de kinésiologie et de récréologie; Manfred Winter, professeur au Campus de Moncton et Hélène Destrempe, vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales. Il fixe l'heure de clôture à 16 h 30 et il nomme Hélène Destrempe et Suzanne LeBlanc comme scrutatrices.

Président d'assemblée : De temps en temps, je rappelle quelques règles d'assemblée. Je dois mentionner qu'il faut parler fort parce que tout est enregistré et c'est à partir de cet enregistrement que l'on fait le procès-verbal qui est une espèce de transcription des débats. Ensuite, la procédure qui s'applique à cette assemblée est la procédure de Victor Morin. Cette assemblée est une forme d'assemblée parlementaire, d'ailleurs ça s'appelle un Sénat. Le Sénat académique a une double fonction : une fonction délibérante qui prend certaines décisions et une fonction de discussion et de débat. Les débats occupent une place importante. Pour que les choses avancent de façon régulière, il faut avoir des règles. Il y a quelques dérogations par rapport à la procédure du Code Morin. Il y a un document qui contient ces procédures spéciales. Si vous ne l'avez pas, la Secrétaire générale pourra vous le fournir. Une des dérogations principales, c'est qu'il faut au moins dix voix en faveur d'une motion pour qu'elle soit adoptée. Un mot sur les abstentions. Parfois les gens pensent qu'il y a trois façons de voter : *pour, contre ou abstention*. Ce n'est pas le cas. Dans une assemblée délibérante, selon le Code Morin, il y a deux façons de voter, soit pour ou contre. On ne s'abstient que lorsque l'on est incapable de voter puisque l'on est en conflit d'intérêts. Conflit d'intérêts veut dire qu'il faut être personnellement impliqué dans le débat. Il ne faut pas interpréter cela de façon trop large parce que tout le monde serait en conflit. C'est la raison pour laquelle, quand on demandera le vote, on vous demandera les voix *pour* et les voix *contre*; on ne demandera pas les abstentions. Si vous avez besoin de faire enregistrer votre abstention, parce qu'il y a un conflit d'intérêts réel, vous pouvez demander qu'il soit enregistré pour la prospérité, mais je vous encourage à poser des questions et de vous assurer que vous comprenez bien les enjeux avant de voter de sorte

2. PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE (suite)

que vous puissiez voter *pour* ou *contre*. Il ne faut pas s'abstenir simplement parce que la question ne nous intéresse pas ou que l'on n'est pas au courant. Si l'on n'est pas au courant, il faut poser des questions. Ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les règles d'assemblée parlementaire. Aussi, j'ai mentionné que le Sénat académique est un forum de discussion et, à certain moment, nous formerons des comités pléniers. Un comité plénier, c'est quand l'assemblée, qui est normalement une assemblée délibérante, se transforme en comité comme si l'on était un grand comité et que l'on fonctionnait comme un comité pour donner des avis ou pour discuter d'une question. La principale différence quand on est en comité plénier, c'est que l'on est moins limité par le nombre d'interventions. On peut revenir à la charge et, évidemment, exercer une discrétion pour éviter que quelqu'un s'étende trop longuement. Les règles sont un peu plus souples. En assemblée délibérante, on a le droit d'intervenir une fois pour donner son opinion. On peut intervenir plus d'une fois simplement pour poser une question. Sur le nombre de questions, je ne suis pas limitatif parce que je veux que toutes les personnes aient la chance de poser toutes les questions qu'elles veulent. Si vous donnez votre opinion, là vous épuisez votre privilège et à ce moment, vous n'avez pas le droit d'intervenir une deuxième fois pour donner une opinion. La personne qui a fait la motion aura le dernier mot. Cette personne aura la chance de répondre aux arguments, mais uniquement pour ça, et non pas pour faire un nouveau plaidoyer. Normalement, la personne qui fait la motion a le droit de parole la première fois et elle a la chance de donner tous ses arguments. Une autre chose qui est un peu mal connue, c'est la motion de dépôt. Le dépôt, c'est une motion que l'on fait lorsque l'on s'aperçoit que l'on n'est pas capable de trancher une question parce que l'on manque d'information ou bien ce n'est pas le bon moment de le faire. Plutôt que d'avoir une motion qui soit rejetée, on peut faire une motion de dépôt. L'effet d'une motion de dépôt, c'est que la motion est mise sur la table et l'on n'en parle plus. Il n'y a pas de discussion sur une motion de dépôt, donc dès que la motion est faite, elle prend préséance et l'on vote immédiatement. Par contre, on peut ramener la motion à n'importe quel temps. C'est différent d'une autre motion que l'on appelle « renvoyer à un comité ou à un autre organisme ». À ce moment, il peut y avoir une discussion sur la motion de renvoi et quand on fait une motion de renvoi, on précise à qui elle est renvoyée, puis à quel moment elle devrait nous revenir. La motion de renvoi est plus explicite que la motion de dépôt. Je ne sais pas si vous avez des questions.

Recteur et vice-chancelier : Est-ce que la motion de dépôt est toujours recevable dans le sens que vous avez bien expliqué? Normalement, est-ce qu'elle intervient lorsqu'il y a eu un débat? Est-ce que l'on peut, stratégiquement, prévoir que quelqu'un dépose un rapport pour une discussion en vue d'une proposition et que quelqu'un dise « je propose le dépôt » sans qu'il y ait eu un débat? Est-ce que ce serait recevable?

Président d'assemblée : À ma connaissance, toute motion de dépôt est recevable. Je peux faire erreur, on me corrigera, mais je pourrais vérifier ça plus tard. Évidemment, si le scénario que vous évoquez arrivait, je suppose que l'assemblée, dans sa sagesse, rejeterait la motion. Il peut y avoir une raison pour laquelle la majorité de l'assemblée ne veut pas discuter d'une question et à ce moment, c'est démocratique d'adopter une motion de dépôt.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

SG : En raison de la nouvelle *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton*, il y a des précisions à donner.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE (suite)

Recteur et vice-chancelier : Il y a eu des modifications apportées à la *Loi sur l'Université de Moncton* notamment en ce qui concerne la composition du Sénat académique. La nouvelle Loi a été sanctionnée le 22 juin 2006 et l'article 7 de cette Loi prévoit des modifications à la composition du Sénat académique suite à nos décisions et à nos demandes que nous avons formulées à l'endroit de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. La modification qui nous intéresse aujourd'hui est celle qui prévoit que, dorénavant, les directions d'école intégrée ne sont pas membres d'office du Sénat académique. Il y aura deux directrices ou directeurs d'école, membres du Sénat académique, élus par leurs pairs. Ceci est prévu dans la *Loi sur l'Université de Moncton* et dans les Statuts et règlements. Nous avons rencontré les cinq directrices et directeurs d'école et suite à cette rencontre, elles et ils ont choisi un mode de scrutin qui était peut-être particulier pour la première fois et elles et ils vont par la suite, entre eux, définir un mode de scrutin qui leur permettra de procéder à des élections régulières. Comme ils étaient toutes et tous intéressés à siéger au Sénat académique et comme elles et ils sont cinq à voter, on pourrait facilement voir quel serait le résultat du vote. Tout le monde aurait un vote, donc il n'y aurait pas d'élu. Elles et ils ont demandé que ce soit une élection faite au hasard, c'est-à-dire tirer deux noms à partir des cinq noms soumis. Ils ont mandaté le président du Sénat académique, avec les membres du Bureau de direction du Sénat académique, de procéder ainsi. Les deux personnes qui ont été élues par ce mode de scrutin sont la directrice de l'École de travail social, madame Katherine Marcoccio et le directeur de l'École de kinésiologie et de récréologie, monsieur Hubert Roussel. Elles et ils ont convenu que cette élection serait pour la prochaine année académique. D'ici le 1^{er} juillet 2007, elles et ils définiront un mode de scrutin, avec peut-être des règles d'alternance, de sorte qu'il y ait quand même une certaine rotation dans les directions d'école. Selon moi, les deux personnes qui sont ici ont le droit de présence et l'on devrait légitimement reconnaître ceci. En ce qui concerne l'autre modification à la Loi pour la composition du Sénat académique, on se souviendra que, en éliminant trois postes au Sénat académique, soit les trois autres directions d'école, nous avons ajouté deux postes de professeures ou professeurs en provenance du Campus de Moncton; on faisait passer de 12 à 14 le nombre de professeures et professeurs du Campus de Moncton qui sont membres du Sénat académique. Vous conviendrez que lorsque ceci a été adopté à la fin juin, on n'a pas nécessairement eu la possibilité de faire un exercice complet en ce qui concerne cette disposition. Nous avons prévu ensemble, au moment de l'adoption des Statuts et règlements, que le Sénat académique pourrait se donner une période transitoire pour pouvoir se conformer aux nouveaux Statuts et règlements. Le mode de scrutin que l'on a adopté est prescrit dans les Statuts et règlements et non pas dans la Loi. C'est un mode de scrutin proportionnel avec des pondérations du nombre de professeures et professeurs en provenance des différentes unités académiques, basé sur leur poids relatif. Il y a une formule que nous avons adoptée. La secrétaire générale a eu une discussion avec monsieur Paul Deguire puisque l'on sait que c'est l'ABPPUM qui a toujours coordonné les élections des représentantes et représentants du corps professoral au Sénat académique. J'aurais une proposition à faire, mais peut-être qu'il y aura des nuances. Je n'ai pas eu la chance de parler à monsieur Deguire, mais les Statuts et règlements prévoyaient une période transitoire à l'alinéa 36 (1) 2). C'est une période transitoire qui peut s'appliquer aux articles 33 et 36 qui prévoient le mode de scrutin pour l'élection des membres du corps professoral. Je vais vous parler d'une suggestion plutôt que d'une proposition. D'entrée de jeu, il y a deux professeures ou professeurs additionnels qui pourront être membres du Sénat académique. La Loi le permet à l'heure actuelle. Il n'y a pas encore eu d'élection pour nommer ces deux personnes. Ma suggestion serait que l'on procède à l'élection des deux membres additionnels d'ici la prochaine réunion du Sénat académique. En ce qui concerne la nouvelle approche pour le mode de scrutin et la distribution du nombre de sénatrices et sénateurs par unité académique, que l'on voit à sa mise en œuvre pour la prochaine année académique, c'est-à-dire à partir du 1^{er} juillet 2007. En d'autres mots, aux douze professeures et professeurs élus l'an dernier et qui sont ici autour de la table auraient un mandat de continuer pendant l'année académique 2006-2007. Ceci permettrait à l'ABPPUM et aux unités académiques d'organiser des élections pour la recomposition du Sénat académique en ce qui concerne les professeures et professeurs du Campus de Moncton. En d'autres mots, que l'on procède le plus vite possible à l'élection des deux membres additionnels et que le règlement qui prévoit le mode de scrutin et le mode proportionnel soit en vigueur pour la composition du Sénat académique à partir du 1^{er} juillet 2007.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE (suite)

Deguire : Je ne suis pas contre la suggestion de monsieur le recteur et vice-chancelier. On a déjà discuté de cela au Sénat académique et il avait déjà été proposé que l'on respecterait les mandats de trois ans des gens qui sont élus et, au fur et à mesure, on aurait des élections en tenant compte de la composition du Sénat académique. Par exemple, s'il manque des professeures ou professeurs dans telle ou telle faculté, que l'on ait le droit à deux nouveaux postes parce qu'il y a deux membres qui manquent, mais les deux postes de professeures ou professeurs de ces facultés, même si l'on ne remplit pas tous les postes qui sont demandés, on élit des gens au fur et à mesure qu'il y a des membres qui terminent un mandat jusqu'à ce que l'on arrive à l'image parfaite du Sénat académique. En discutant avec la secrétaire générale, on s'est rendu compte que cela se ferait assez rapidement, peut-être pas pour juin 2007, mais ce serait d'ici un ou deux ans. Il ne faut pas oublier que, dans la formule, il y a 16 représentantes ou représentants des facultés. Il y a 14 professeures ou professeurs du Campus de Moncton, mais il y a 16 représentantes ou représentants des facultés en tout parce que ceci inclut les deux directions d'école. Lorsque l'on fait le vote dans les facultés, on s'organise pour arriver à un total de 14 avec une marge de manœuvre de un ou deux. De plus, il y a toujours la notion de membres *at large*, c'est-à-dire que le total de membres des facultés arrive à 14 d'après la formule. Il pourrait arriver que certaines années, les calculs nous donnent 15 et d'autres années que les calculs nous donnent 16, mais nous n'aurons jamais plus que 16, donc on a toujours une marge de manœuvre de un, deux ou trois membres *at large* et cela va faire en sorte que ce sera plus facile, même lorsqu'il y aura des changements. Cela donnera un effet sur les professeures et professeurs puisqu'ils sont des représentantes ou représentants de leur faculté. Je recommande la nuance suivante à la suggestion du recteur et vice-chancelier et s'il est d'accord, on pourra en faire une proposition. La période transitoire va se faire le plus vite possible, mais en respectant la durée des mandats. Les élections auront probablement lieu en octobre et doivent tenir compte du Sénat académique voulu et les postes qui seront ouverts ne le seront que dans les facultés où il manque des sénatrices ou sénateurs. À partir de maintenant, on fera cela de façon systématique à toutes les élections tant que la Loi ne sera pas modifiée.

Président d'assemblée : Vous me corrigerez, mais je pense qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de décider de ce mode de scrutin éventuel. Vous avez le temps d'en discuter. Je pense que, ce que l'on voulait, si j'ai bien compris l'intervention du recteur et vice-chancelier, c'était simplement pour confirmer la situation actuelle parce que, comme vous pouvez le voir, il manque actuellement deux personnes autour de la table, donc il faut simplement ratifier cette situation. Vous n'avez pas d'objections à ce qu'il y ait deux personnes à la prochaine réunion?

Deguire : Cette partie de la proposition, je pense, que tout le monde est d'accord autour de la table, je ne sais pas s'il faut prendre un vote ou non, mais monsieur le recteur et vice-chancelier a fait une suggestion. Il nous a décrit comment cela fonctionnait pour les directrices et directeurs d'école. Il suggérait que l'on fasse la même chose pour les professeures et professeurs. C'est sur ce point que j'apporte une nuance. J'aimerais plutôt que l'on reste avec les mandats. On aimerait aussi pouvoir nommer nos deux professeures ou professeurs pour la réunion du Sénat académique du mois de novembre. On accepte la situation d'aujourd'hui.

Président d'assemblée : Donc, je vous inviterais vous-même ou quelqu'un à formuler une proposition parce que je ne voudrais pas que le débat mène à rien si l'on n'a pas de proposition sur la table. Est-ce qu'il y aurait lieu de faire une proposition pour ratifier la situation actuelle en précisant que les deux postes vacants seront remplis d'ici la prochaine assemblée?

R : 02-SAC-060825

Paul Deguire, appuyé par Marie-France Albert, propose :

« *Que le Sénat académique ratifie sa composition actuelle.* »

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE (suite)

Président d'assemblée : On va s'en tenir à simplement ratifier la situation actuelle. On prend acte du fait qu'il y a deux personnes qui manquent aujourd'hui et que ça ne pose pas un problème par rapport à la régularité de l'assemblée. C'est comme ça que l'on interprète votre proposition.

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

Recteur et vice-chancelier : Si je comprends bien la nuance par rapport à ma suggestion, c'est que, à partir des prochaines élections, pour l'élection des sénatrices-professeures et sénateurs-professeurs, l'on tienne compte de la proportionnalité en présentant les candidatures qui sont éligibles et que la période de transition serait probablement de trois ans parce que les gens qui sont élus, par exemple, notre collègue Manfred Winter est élu pour trois ans. Donc ça doit être un tiers, un tiers, un tiers par année, donc ça va prendre trois ans avant d'arriver où l'on aurait eu le plein impact, mais à chaque élection qu'il y aura, on soumettra des candidatures qui iront dans le sens de la représentation proportionnelle, est-ce que c'est ça? Si oui, je n'ai pas de difficulté avec cela.

Deguire : Quant à la façon de procéder, c'est exactement cela. C'est ce que je propose. On ne prendra pas nécessairement trois ans parce que l'on n'est pas très loin de la proposition idéale. Il y a la marge de manœuvre de un ou deux professeurs ou professeures à chaque année. D'après les indications que la secrétaire générale nous a données hier, ceci pourrait se faire l'année prochaine. Au pire, en tenant compte des mandats, ce serait trois ans.

McKee-Allain : C'est une question sur le processus. Comment allez-vous arrimer la durée du mandat des directions d'école qui pour l'instant est d'une année et celui des professeurs et professeures qui est de trois ans dans le processus de transition toujours en voulant faire l'équilibre proportionnelle?

Deguire : Cela pourrait créer des problèmes qui seront probablement corrigés par le fait qu'il y a une marge de manœuvre de un, deux ou trois sénatrices ou sénateurs. Cela veut simplement dire que, à chaque fois que nous appelons des élections parce qu'il y a des professeurs et professeures qui terminent leur mandat, l'on devra tenir compte des changements. Il faudra peut-être que l'on s'entende que les élections au niveau des directions d'école se fassent avant les élections des professeurs et professeures. Je voudrais faire une remarque supplémentaire. Une professeure ou un professeur qui a été élu comme membre *at large* et qui fait partie de la Faculté des arts et des sciences sociales, par exemple, est une ou un sixième représentant de cette Faculté si le chiffre de cinq est toujours présent comme nombre de base. Donc le sixième membre a été élu *at large*, mais vous avez quand même six membres de votre Faculté. On ne dit pas qu'il y en a cinq qui sont des représentantes ou représentants de la Faculté et l'autre le membre *at large*. Il y a six représentantes ou représentants de votre Faculté et le jour où l'un de ceux-ci s'en va, il nous en reste toujours cinq. On n'ouvrira pas de nouveau un poste de façon automatique le jour où la directrice ou le directeur de l'École de travail social est remplacé, par exemple, par un directeur provenant de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, mais dans une situation comme celle-là, vous passeriez de six à cinq. On ne serait pas obligé de faire une élection qui inclut le besoin de quelqu'un de la Faculté des arts et sciences sociales. Je ne sais pas si c'est clair. Ponctuellement, il y aura de petits problèmes qui seront assez faciles à résoudre, surtout si les élections des directrices et directeurs se font avant celles des professeurs et professeures.

Bouchard : En premier, j'aimerais dire que cette réforme s'est faite en moins d'un an et j'ai été agréablement satisfait que ce soit fait si rapidement que cela. Maintenant, ce que je vais dire par rapport à ce débat, je pense que la formule de monsieur Deguire, de respecter le mandat des sénatrices et sénateurs actuels nous permettra de ne pas avoir 14 sénatrices et sénateurs qui finissent en même temps et que l'on se retrouve avec 14 nouveaux membres et deux directrices ou directeurs en plus. Donc, il y aura des sénatrices et sénateurs d'expérience qui resteront.

5. CORRESPONDANCE

Président d'assemblée : On a reçu une lettre qui a été envoyée au Sénat académique, mais qui était destinée en réalité à un autre organisme. Donc, je vais demander au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de vous expliquer ce qui en est.

VRER : La lettre qui a été adressée au recteur et vice-chancelier en tant que président du Sénat académique est une lettre du doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires voulant qu'un rapport soit présenté au Sénat académique. Le rapport en question n'est pas un rapport qui a été demandé par le Sénat académique. Le rapport en question est une initiative du doyen de cette Faculté et du vice-recteur. J'ai demandé que l'étude soit faite et je ne pense pas que ce rapport est matière pour ce Sénat académique parce que le contenu est une initiative qui vient du Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et non du Sénat académique.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

- ▶ À la rubrique 8.2, il faut lire décision au lieu de « Information ».
- ▶ À la rubrique 8.3, il faut ajouter : (19.1) Procès-verbal du Sénat académique.
- ▶ À la rubrique 10.2, il faut ajouter la nomination d'un membre étudiant.

Bouchard : Est-ce que l'on a fait le point 17?

Recteur et vice-chancelier : C'était tout simplement pour information et dire que tout était dans l'ordre. On était obligé de le discuter dans le cas du droit de présence. Je n'aurai rien de plus à ajouter. Donc l'information, c'est que tout a été finalisé.

Président d'assemblée : On glissera donc rapidement là-dessus.

Couturier : J'ai une question concernant le point 8.2. Est-ce que j'ai bien compris que ceci est pour décision? Est-ce que c'est une recommandation du Bureau de direction du Sénat académique? Je vous explique pourquoi. Je me suis préparé en fonction de la réunion du Sénat académique et je n'ai pas ramené toute cette documentation que l'on avait concernant les conditions d'admission. Je ne sais pas si j'ai devant moi toute la documentation nécessaire pour pouvoir prendre une décision éclairée.

Président d'assemblée : Je vous suggère de ne pas entrer dans ce débat tout de suite.

R : 03-SAC-060825

David Lonergan, appuyé par Robert Baudouin, propose :

« *Que le Sénat académique adopte l'ordre du jour tel que modifié.* »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-060503

Corrections

- ▶ À la page 10, rubrique 10.1, 11^e ligne, il faut lire : conclusion collective...
- ▶ À la page 33, rubrique 11.2, deuxième paragraphe, sixième ligne, il faut lire : ...va voir la tendance ou la moyenne...

R : 04-SAC-060825

Charles Bourque, appuyé par Gilles Bouchard, propose :

« *Que le Sénat académique adopte le procès-verbal SAC-060503 tel que corrigé.* »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

8.1 Sondage Maclean's

Recteur et vice-chancelier : On se souviendra que, il y a deux ou trois réunions du Sénat académique, l'on a eu une longue discussion concernant notre rendement dans le sondage Maclean's. La registraire avait fait une analyse concernant le profil étudiant tant à l'admission qu'au niveau de la rétention et il y avait un certain nombre d'autres sujets qui avaient été soulevés. Vous aviez demandé au Bureau de direction du Sénat académique de regarder ceci pour que, dans des réunions subséquentes du Sénat académique, l'on puisse aborder des questions de fond par rapport à ces dossiers. Je pense que l'on avait soulevé un certain nombre de questions au niveau du profil étudiant, à l'admission et à la rétention en particulier, et aussi un certain nombre de questions par rapport au recrutement du corps professoral avec les clauses doctorales et autres. Le Bureau de direction du Sénat académique a regardé ceci et le premier constat que l'on fait c'est que, au niveau du profil de l'étudiante et de l'étudiant à l'admission, c'est une question qui est déjà devant le Sénat académique. Le Comité des programmes a fait une proposition relativement aux normes d'admission, la moyenne et les matières. Je pense que cette question est déjà à l'ordre du jour et fait partie du débat que le Sénat académique aura à faire au cours de cette réunion et possiblement aux réunions subséquentes. Au niveau de la rétention, qui était un autre grand dossier, on sait que, au niveau de la diplomation de nos étudiantes et étudiants, il y a à peu près un tiers de nos étudiantes et étudiants à l'admission qui ne finissent pas leur diplôme dans un temps, je dirais normal, qui est calculé selon Maclean's. On pourrait le calculer différemment, mais nous sommes à peu près à 67 % du taux de diplomation. On calcule le nombre d'années que normalement dure le programme plus une. Ce taux nous met dans le dernier quartile des universités canadiennes. On sait que l'on a un défi à ce niveau. Dans le débat que nous avons eu, c'était à savoir s'il n'y avait pas une adéquation entre les normes à l'admission et la diplomation. C'est peut-être un facteur, mais il y a plusieurs autres facteurs. Deux études ont été réalisées au cours de l'année universitaire 2005-2006. Il y en a une qui s'appelait *Comment ç'a été 2005* et une autre portant sur la persistance dans les études. On a quand même un diagnostic assez intéressant dans ces rapports. Un comité a été créé, relevant du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, et je m'attends à ce que, au cours de l'année, il y ait des recommandations au Sénat académique. Donc, la question du dossier de la rétention va revenir au Sénat académique au cours de l'année 2006-2007. L'autre élément négatif dans les sondages Maclean's, quand on se compare à d'autres, c'était la question du profil du corps professoral. Le sondage a évoqué le profil du corps étudiant, mais aussi le taux de Ph. D. du corps professoral. Il y avait deux volets en ce qui concerne le corps professoral qui semblaient nous défavoriser par rapport aux autres institutions. Il y avait le pourcentage de Ph. D. dans notre corps professoral régulier. Évidemment, il y a des explications de toute nature, je pense que, pour une petite université, l'on a beaucoup plus de programmes professionnels qui, traditionnellement, a peut-être moins de professeures et professeurs avec des doctorats, mais il y a aussi un défi au niveau du recrutement du corps professoral qui fait que l'on pratique peut-être plus que d'autres universités à l'embauche en voie de permanence avec des clauses doctorales et souvent, cela peut durer de deux à cinq ans avant l'obtention d'un doctorat. Je ne suis pas en train de porter un jugement à savoir si c'est bon ou pas, mais ceci est un facteur qui fait que l'on a un taux de doctorat d'environ 70 %. Et aussi, il y avait la question de la productivité en recherche qui est mesurée par Maclean's au niveau du taux de succès des subventions des grands conseils, tels CRSH, CRSNG et des instituts de recherche en santé. Ce sont les trois grands éléments qui étaient au cœur de notre discussion. Je crois que l'on devra, au cours de l'année, regarder ceci et faire des analyses pointues. Maintenant, ceci dit, il y a eu des développements très récents au niveau de la revue Maclean's et des sondages auprès des universités. C'est une question qui évolue au jour le jour, pour ne pas dire d'heure en heure, depuis une semaine ou deux. D'abord, il y a dix jours, onze universités ont écrit à la revue Maclean's expliquant qu'elles se retiraient complètement, pas seulement des questionnaires qui ont été administrés aux étudiantes et étudiants, mais complètement de l'exercice. Ces onze universités sont dans la catégorie des universités principalement doctorales et de médecine. Elles ne se sont pas toutes retirées, mais il y a entre autres, l'Université de Toronto, UBC, University of Alberta et Dalhousie University. D'ici quelques jours, il va y avoir une décision de la part d'autres universités dans les deux autres catégories. Si vous voulez mon opinion, la porte est grande ouverte pour faire valoir la faiblesse du sondage au niveau de la méthodologie et surtout du poids de pondération de chacun des critères. Ma tendance serait de dire que celles et ceux qui se sont déjà retirés ont vu juste et c'est peut-être le temps de se retirer. Je pense que nous avons une université qui était à la fois

8.1 Sondage Maclean's (suite)

dans la bonne catégorie en terme de nombre d'étudiantes et d'étudiants, mais n'était pas nécessairement dans la bonne catégorie en terme de mission. Je vous rappelle que l'on était la seule université de langue française dans la catégorie des petites universités. En terme de *reputational survey*, on figurait toujours très mal parce que l'on était très méconnu parmi celles et ceux qui ont à répondre à ce genre de questionnaire. Je peux vous dire que, au niveau de l'Équipe de direction, le sentiment était plutôt de dire que c'est le temps de tirer la ligne sur ce dossier. Cela ne veut pas dire que l'on ne doit pas avoir un débat de fond sur les questions que j'ai soulevées, indépendamment du sondage Maclean's, et je maintiens encore que c'est bon d'avoir de l'étalonnage (*benchmarking*). Je ne questionne pas les données qu'ils ont, c'est nous qui les fournissons. Si nous mettons 5 % de notre budget dans les services aux étudiantes et étudiants et qu'une autre université en met 7 %, tant mieux pour les étudiantes et étudiants de celles qui en mettent 7 %, mais qu'est-ce qui fait que c'est la meilleure ou la moins bonne des universités? Je crois que c'est la question de fond.

Villard : Quelque soit la décision qui va être prise au niveau de la participation au sondage Maclean's, je voudrais poser la question suivante : est-ce que l'Université va continuer de s'autoévaluer? Je ne crois pas que l'on questionne les critères. On questionne la pondération attribuée à chacun des critères. On parlait par exemple des embauches, c'est peut-être quelque chose qu'il faudrait étudier. Bref, est-ce que l'on va continuer de s'autoévaluer et de discuter des résultats de cette autoévaluation autour de la table du Sénat académique, quelque soit la décision par rapport à la participation au sondage?

Recteur et vice-chancelier : Je suis tout à fait d'accord à ce que l'on puisse, sur une base régulière, amener des données. Est-ce que l'on veut amener toutes les données ou seulement un certain nombre? Certainement, nous pouvons produire ces chiffres par rapport à nous-même, mais je voudrais aller plus loin. Il y a une réunion des recteurs des universités de l'Atlantique en septembre et je souhaiterais que l'on convienne qu'il y a un certain nombre de données que l'on devrait produire et que l'on puisse se mesurer l'une par rapport à l'autre. Par exemple, combien d'argent on met dans nos bibliothèques? Je trouve que cela peut être utile parce que l'on en met, mais combien relativement à d'autres? Trop peu ou est-ce que l'on a besoin d'équilibrer des choses? Ça ne veut pas dire que ce que l'on fait par rapport à l'autre qui en mettrait peut-être moins est mauvais, mais au moins, on a des indications. Donc, ces facteurs de comparaison, je souhaiterais que l'on puisse s'entendre sur des éléments de mesure qui sont plus pertinents et que l'on continue à les produire et que l'on se les échange entre nous. Nous-même, on peut dire que la Saint Francis-Xavier University se situe là par rapport à ça, il y a un niveau de satisfaction des étudiantes et étudiants qui est beaucoup plus grand. Est-ce que c'est parce qu'ils mettent plus d'argent dans le service aux étudiantes et étudiants? Est-ce qu'il y a un programme d'encadrement qui est différent? Ce que je voudrais dire, c'est que je suis tout à fait ouvert à les produire pour nos fins, mais aussi pour des comparaisons de données avec d'autres universités.

Gaudet : Je suis tout à fait d'accord avec le point de vue du recteur et vice-chancelier de nous retirer de ce sondage. J'ai aussi beaucoup de problèmes avec la méthodologie et toutes les raisons qui ont été mentionnées. J'aimerais souligner aussi l'idée de monsieur Villard à l'effet de continuer cette réflexion, parce que j'ai beaucoup réfléchi sur la question du profil professoral et vous avez mentionné la question de recrutement. Je crois que l'on doit réfléchir aussi sur la part des contrats temporaires. Je crois que toute la question du profil professoral a aussi un impact sur toute la question des Ph. D., à savoir quelle importance on accorde à ceci. Si l'on regarde dans chacune de nos facultés, on va voir qu'il y a beaucoup de contrats temporaires et des gens qui ont la maîtrise, mais qui n'ont pas les études doctorales et, parmi les contrats que l'on donne, l'on a des gens qui n'ont même pas la maîtrise. Alors je peux comprendre pourquoi on a reçu la note que l'on a reçue. Je souhaiterais sincèrement que l'on réfléchisse sur toute la question et son impact au niveau de nos facultés et au niveau de l'Université.

8.2 Nouvelles conditions d'admission

Voir le Document B, p. 1-4 et le Document C, p. 1

VRER : Je vais faire une mise en contexte et pendant ma présentation, je répondrai à la question du sénateur Couturier. Pour le bénéfice de celles et ceux qui sont à leur première

8.2 Nouvelles conditions d'admission (suite)

réunion au Sénat académique et qui n'ont pas nécessairement été partie prenante des discussions antérieures, je vous assure que ma présentation sera assez courte. Comme vous le savez, il y a un certain temps que le ministère de l'Éducation a proposé, pour son système public de la maternelle à la douzième année, le programme de l'école renouvelée. Cela impliquait des changements à l'intérieur de la programmation dans les écoles. La Réunion des vice-doyennes et vice-doyens a décidé, avec raison, d'examiner la nouvelle situation dans les écoles et d'évaluer l'impact sur nos conditions d'admission. Le sous-comité de la Réunion des vice-doyennes et vice-doyens a trouvé que l'école renouvelée n'avait pas de retombées négatives sur nous comme tel et que nos conditions d'admission, vieilles d'une décennie, méritaient peut-être une révision. Donc, ce sous-comité a présenté son rapport portant sur de nouvelles conditions d'admission à la Réunion des vice-doyennes et vice-doyens. Le dossier a été présenté au Comité des programmes et au Sénat académique. J'attire votre attention au procès-verbal du Sénat académique (SAC-060503) aux pages 30 et 31. Vous avez l'essentiel de ce qui a été déposé à la dernière réunion du Sénat académique comme nouvelles conditions d'admission. Très brièvement, on hausse la barre un peu, c'est-à-dire que l'on exigera une moyenne générale de 65 % plutôt que 60 %. On exige aussi 65 % pour le cours de français. De plus, il ne faut pas que la note soit inférieure à 60 % dans aucun cours. En plus de cette condition générale, il y a quatre conditions spécifiques qui ont été ajoutées. Comme vous avez pu le lire dans les procès-verbaux, il y a eu une discussion assez longue sur la question. Si je résume, ce n'était pas des considérations pédagogiques qui nous préoccupaient, mais plutôt des questions d'opérationnalisation et de retombées sur les programmes actuels qu'offrent le Ministère et la disponibilité du Ministère à offrir tous les programmes qui rencontreraient nos nouvelles conditions d'admission. Donc la proposition a été déposée afin de me permettre d'amorcer une réflexion avec notre partenaire principal dans cet exercice, soit le ministère de l'Éducation de la province, parce qu'il y avait des questions posées autour de la table à savoir si le Ministère était d'accord avec nos conditions. Deuxièmement, est-ce que certaines conditions, par exemple celles qui exigent la mathématique avancée, étaient réalisables dans tous les petits coins et recoins de l'Acadie? Conséquemment, la semaine suivant la réunion du Sénat académique, j'ai communiqué avec le ministère de l'Éducation, en l'occurrence le bureau du sous-ministre, monsieur Roger Doucet, pour avoir une rencontre. Conséquemment, la registraire et moi sommes allés à Fredericton et l'on a rencontré le sous-ministre Doucet et deux de ses adjoints, Marcel Lavoie et Guy Léveillé. On a fait un résumé de nos nouvelles conditions d'admission et l'on a amorcé une discussion sur celles-ci et sur la faisabilité de tout cela. Par rapport aux conditions telles que proposées par l'Université de Moncton, il ne semblait pas y avoir d'objections au niveau pédagogique. Au niveau procédural, est-ce que ceci pourrait poser des difficultés dans certaines écoles à certains endroits? Une autre question qu'on leur a posée, c'est dans les endroits où il n'y a pas de professeures ou professeurs face à face, par exemple pour le cours de mathématique avancée, est-ce que les étudiantes et étudiants, qui reçoivent le cours en ligne, reçoivent une formation adéquate? Ils nous ont dit qu'ils allaient nous revenir avec une confirmation, qu'ils étaient favorables à nos nouvelles conditions d'admission et que, pour ce qui était des questions de disponibilité de mathématique avancée et de la qualité des cours de mathématique avancée, ils allaient nous revenir. Alors, on attendait une lettre et lorsque l'on a eu la réunion du Bureau de direction du Sénat académique, que l'on a préparé l'ordre du jour et que les documents ont été envoyés, la lettre du Ministère ne nous était pas encore parvenue. Alors, le Bureau de direction du Sénat académique a décidé que l'on n'allait pas présenter cela au Sénat académique sans avoir une confirmation écrite de ce que l'on avait discuté avec les instances du Ministère. Hier, la lettre nous est arrivée. Alors, puisque c'était plutôt une question de procédure qu'une question pédagogique et que la lettre du Ministère nous était arrivée confirmant ce qui avait été dit à la rencontre entre la registraire, le Ministère et moi-même, j'ai décidé de demander au président de changer l'information à Décision. Je résume la lettre que nous avons reçue du Ministère. On nous remercie énormément de l'initiative de les rencontrer et de leur faire part de nos nouvelles démarches. Je lis la phrase : « Tel que discuté lors de notre rencontre, nous voyons positivement des changements que vous apportez ». Pour les inquiétudes que nous avons soulevées, ils ont communiqué avec toutes les directrices et tous les directeurs d'école. Elles et ils disent qu'il n'y aura pas de problème dans leur école à enseigner la mathématique avancée. Quant à notre inquiétude par rapport à la qualité du cours offert par vidéoconférence ou à distance, à notre surprise, ils ont avoué que notre inquiétude n'était peut-être pas fondée et que peut-être même dans certaines instances que c'était

8.2 Nouvelles conditions d'admission (suite)

l'inverse qui décrivait la situation. Les gens qui offrent les cours à distance sont des spécialistes de la matière et toute la matière est couverte. Avec ces assurances, j'ai demandé que cela soit une décision parce que ça ne change rien aux conditions qui ont été discutées à la réunion du Sénat académique du mois de mai. Vous avez reçu des documents additionnels que la registraire a préparé pour information et pour nous donner une meilleure indication. Pour celles et ceux qui nous arrivent et qui s'inscrivent dans le cours MATH1063 et qui n'ont pas la mathématique avancée, le taux d'échec est de 69 %. Celles et ceux qui nous arrivent et qui s'inscrivent en MATH1063 et qui sont munis du cours de mathématique avancée, le taux d'échec est de 19 %. Il y a aussi un document qui a été daté et préparé par la registraire. Ce sont des statistiques sur ce qui est arrivé aux étudiantes et étudiants qui ont été admis à l'automne 2005 avec une moyenne inférieure à 65 % (sur les 5 à 7 cours à l'admission) et vous pouvez voir que de ces 63, 40 % n'était plus là à la session d'automne 2006.

R : 05-SAC-060825

Neil Boucher, appuyé par Anne Lowe, propose :

« Que le Sénat académique accepte les nouvelles conditions d'admission tel que proposé à sa réunion SAC-060503, soit :

Que, à compter de l'année universitaire 2008-2009, les conditions d'admission de l'Université de Moncton soient de cinq cours de 12^e année de niveau régulier (préparatoire à l'Université de Moncton), dont le cours de FRAN 12^e et quatre cours au choix, sous réserve des exigences spécifiques de chaque programme.

Que, à compter de l'année universitaire 2008-2009, un critère de moyenne générale soit introduit dans les conditions d'admission. Les conditions d'admission exigeraient une moyenne générale de 65 % sur les cours exigés à l'admission; un minimum de 65 % sur le cours FRAN 12^e et aucune note inférieure à 60 % sur les autres cours.

Que l'Université de Moncton adopte les quatre conditions d'admission suivantes pour ce qui est de ses programmes de premier cycle (à l'exclusion des programmes post-baccalauréat). Celles-ci entreront en vigueur à compter de septembre 2008.

- ▶ **La condition « A » : FRAN10411 (ou son équivalent) et quatre autres cours de 12^e année de niveau 1 (régulier).** [Cette condition s'applique à la plupart des programmes des arts et des humanités dont le B.A. (Anglais, Art dramatique, Arts visuels, Études françaises, Histoire, Info-communication, Linguistique, Littérature, Multidisciplinaire, Musique, Odyssée humaine, Philosophie, Traduction), B.A.-B. Éd (Anglais, Études françaises, Histoire), B. Récréologie, B. appl. intervention touristique. On compte **15 %** de nouvelles admissions dans ces programmes à l'automne 2005.]
- ▶ **La condition « B » : FRAN10411 (ou son équivalent), MATH30411 (ou son équivalent de Math 12 régulier) et trois autres cours de 12^e année de niveau 1 (régulier).** [Cette condition s'applique à certains programmes des humanités et la plupart des programmes en sciences sociales, en éducation et en administration dont le B.A.A., B.A. - B. Éd. (Éducation primaire, géographie), B.A. (Économie, Géographie, Science politique, Sociologie), Gestion de l'information, Travail social. On compte **28 %** de nouvelles admissions dans ces programmes à l'automne 2005.]

8.2 Nouvelles conditions d'admission (suite)

R : 05-SAC-060825 (suite)

- ▶ **La condition « C » : FRAN10411 (ou son équivalent), MATH30411 (ou son équivalent de Math 12 régulier), BIOL53421 et CHIM52411 (ou leur équivalent) et un autre cours de 12^e année de niveau 1 (régulier).** [Cette condition s'applique aux programmes de B. Sc. Infirmière, B. Sc. Nutrition et B.A. (Psychologie) lesquels comprennent 14 % des nouvelles admissions à l'automne 2005.]
- ▶ **La condition « D » : FRAN10411 (ou son équivalent), MATH30411 (ou son équivalent de Math 12 régulier), MATH30421 (ou son équivalent de Math 12 avancée), et deux cours de sciences de 12^e année de disciplines différentes choisies parmi (BIOL, CHIM, PHYS).** [Cette condition s'applique à la plupart des programmes de la voie scientifique, notamment le D.S.S., B. appl. techniques radiologiques, B. appl. sciences de laboratoire médical, B. appl. thérapie respiratoire, B. appl. Agroforesterie, B. Sc. forestières, B. Sc. (Biologie, Biochimie, Chimie, Informatique, Mathématiques, Multidisciplinaire, Physique), B. Sc. Kinésiologie, B.I.A., B. Sc. - B. Éd. (biologie, chimie, mathématiques, physique), B. Ingénierie (génie civil, génie électrique et génie mécanique). On compte 33 % de nouvelles admissions dans ces programmes à l'automne 2005.] »

Couturier : Tout d'abord, j'apprécie les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, qui méritent d'être extrêmement claires et précises. Dans son intervention, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a répondu aux éléments et aux préoccupations qui avaient été soulignés lors de la dernière réunion du Sénat académique. De ce point de vue, je pense que le débat, à la dernière réunion du Sénat académique, a porté fruit au sens où l'on a des réponses qui nous permettent d'entrevoir un peu plus clairement la direction dans laquelle on devrait aller. Je conserve toutefois une certaine réserve au sens où, lors de la dernière réunion du Sénat académique, on s'est penché de manière différente sur les cours de mathématique MATH1063 et MATH1163 et l'on a aussi donné le mandat au Département de mathématique et à la Faculté de réexaminer le contenu des cours MATH1063 et MATH1163, donc ce qui veut dire que, au même moment où l'on adopte de nouvelles conditions d'admission pour améliorer le succès des étudiantes et étudiants à ces cours, l'on constate néanmoins un problème à l'égard du contenu de ces cours tels qu'ils existent actuellement. Ceci veut dire que l'on aura à continuer cette réflexion. Je pense qu'il est important de le faire et il ne faudrait pas penser que c'est uniquement en modifiant les conditions d'admission et en haussant les exigences à l'admission que l'on va régler le problème qui existe au niveau des cours MATH1063 et MATH1163. Cette préoccupation demeure. Finalement, mon dernier commentaire et c'est le premier que j'aurais dû faire parce que c'est le commentaire concernant la procédure. Je vais en faire la suggestion en réalité. Je ne suis pas un sénateur qui, habituellement, privilégie la voie procédurière, il reste que j'ai quand même un certain malaise étant donné que l'élément avait été indiqué pour information. Je suis un sénateur un peu privilégié au sens que je suis membre du Comité des programmes, donc ce n'est pas la première fois que je suis saisi de ce dossier. Je ne ferai pas de proposition, mais je vais faire une suggestion quand même. Pour les prochaines réunions du Sénat académique, s'il y a des éléments sur lesquels on pense qu'il y a un doute à savoir si ce sera pour information ou pour décision, je pense que c'est toujours préférable de l'inscrire pour décision, ce qui permet aux gens de se préparer en conséquence et il est beaucoup plus facile, séance tenante, de ramener cette rubrique à un point d'information à ce moment plutôt que de le transformer en un élément pour décision, donc je fais cette suggestion et je m'arrête là-dessus.

E. Robichaud : Je ne suis pas surpris par ces chiffres. C'est logique que celles et ceux qui ont fait plus de mathématique au secondaire vont faire mieux dans les cours de mathématique une fois inscrit à l'Université. Je pourrais argumenter aussi que probablement celles et ceux qui ont fait le cours de mathématique avancée vont probablement mieux réussir dans les programmes en sciences sociales et dans presque

8.2 Nouvelles conditions d'admission (suite)

tous les programmes à l'Université parce que, souvent, ce sont des étudiantes et étudiants qui sont assez forts. Je ne suis pas certain que c'est ça qui va me convaincre. Un autre élément qui me préoccupe, on reste avec le chiffre qui me revient encore, soit 73 % des étudiantes et étudiants en sciences ont fait la mathématique avancée. Je reste avec une préoccupation par rapport au 27 % qui n'ont pas fait la mathématique avancée. Je porterais votre attention aux statistiques de ce matin où l'on a les chiffres aux sciences. Si l'on regarde les chiffres pour les admissions, particulièrement aux sciences, je le sais parce que ça se passe beaucoup chez nous à Shippagan, on voit une chute dans les nouvelles admissions. On passe de 420 à 350. On peut dire de ces étudiantes et étudiants, 73 % à 100 %, mais est-ce que l'on est prêt à classer 27 % dans le 27 % aujourd'hui? On a posé la question autour de la qualité du cours qui est offert dans notre école. On a soulevé le point que, effectivement, le cours à distance est peut-être même mieux parce que la qualité des ressources dans les écoles ne permet pas d'offrir un cours de qualité. Est-ce que l'on connaît le taux de réussite de la mathématique avancée dans les écoles? Je ne sais pas ce que c'est au niveau de la province, je le connais mieux à Shippagan. J'ai une fille qui a passé les cours de mathématique avancée cette année où le professeur a été absent à peu près 80 % du semestre et ce sont des remplaçants qui ne pouvaient leur expliquer quoi que ce soit parce qu'ils n'avaient pas les compétences. Il y aura des difficultés dans plusieurs écoles afin d'identifier et de trouver des gens qui sont compétents pour donner ce cours et les étudiantes et étudiants décrocheront et ne réussiront pas ce cours. Sommes-nous prêts à certifier ces étudiantes et étudiants quand on voit que les sciences ont du travail pour encourager plus de gens? Je ne suis pas prêt aujourd'hui à appuyer cette recommandation.

Président d'assemblée : Je vous inviterais, lorsque vous intervenez, d'indiquer si vous allez parler contre ou pour la proposition.

C. Bourque : Je vais appuyer la recommandation. Je rappelle que la Faculté des sciences avait appuyé, de façon unanime, les conditions d'admission. Les statistiques et les informations que nous avons reçues depuis la dernière réunion du Sénat académique me portent à appuyer davantage la recommandation par rapport à la mathématique avancée. Quand on regarde les données qui sont préparées et fournies par le Registrariat, je pense que cela explique en grande partie le taux d'échec de 69 % pour les personnes n'ayant pas le cours de mathématique avancée. Ceci indique que le cours de mathématique avancée demeure un préalable au succès dans le cours de MATH1063. Si l'on applique le concept de préalable, il me semble que l'on accorderait le libellé de préalable au cours de MATH1063, le cours de mathématique avancée. Le dernier commentaire que je ferai, c'est par rapport aux étudiantes et étudiants qui ne pourraient pas avoir la mathématique avancée et qui demanderaient une admission à l'Université. Je pense qu'il y aurait une certaine flexibilité dans les conditions d'admission, où que l'on aurait peut-être une admission conditionnelle et l'on pourrait offrir un cours qui permettrait aux étudiantes et étudiants d'être admis à l'Université. S'ils ne réussissent pas bien à un test de classement ou s'ils n'ont pas la mathématique avancée, ils pourraient être quand même admis et suivre un certain cours qui leur permettrait d'entamer un programme en sciences ou un programme ailleurs en génie. Je pense que l'on pourrait trouver des moyens qui mitigeraient les conséquences sur les admissions.

Baudouin : Je vais voter pour, mais mon intervention est simplement une question d'information. Quand on regarde le tableau que l'on a reçu ce matin, daté du 24 août, est-ce que je dois comprendre que sur les 56 étudiantes et étudiants, aucun n'a plus que 2,7 de moyenne? Je ne comprends pas les six étudiantes ou étudiants qui sont classés « réadmissibles » et qui ont moins de 1,5 de moyenne comparativement à la période probatoire.

S. LeBlanc : À la première question, c'est effectivement le cas, aucun de ces étudiantes et étudiants avaient une moyenne qui excédait 2,7. J'aimerais également apporter une correction, une erreur de frappe dans la partie « période probatoire ». On indique que trois ont une moyenne en-dessous de 1,00, alors que c'est trois entre 1,00 et 1,49 et effectivement, cela devrait normalement être des gens qui seraient exclus. Il doit y avoir des conditions de réadmission et ce sont des décisions qui reposent entre les mains des responsables des dossiers. Il se peut qu'il y ait eu des permissions accordées à ces étudiantes et étudiants avec des conditions associées à la réadmission.

8.2 Nouvelles conditions d'admission (suite)

Dako : Je ne suis pas certain que je vote pour ou contre pour l'instant, mais mon inquiétude rejoint un peu celle du sénateur Robichaud. Je pense que l'on devrait demander des informations, surtout dans les écoles, pour voir le taux de réussite. J'ai un enfant qui est en 12^e année et le professeur de mathématique est souvent absent et ce sont des suppléants qui donnent le cours. Les étudiantes et étudiants ne prennent pas cela au sérieux lorsque c'est un suppléant. Ceci pose un problème majeur et je pense que l'on peut demander aux écoles de nous donner ce genre de statistiques. Je suis certain que le taux de réussite est très bas.

Président d'assemblée : Je vous rappelle que vous avez le droit d'intervention une fois pour donner votre opinion.

Deguire : Premièrement, j'aimerais rassurer monsieur Couturier que, cette année, le Département de mathématique procédera à la mise en oeuvre des recommandations du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs qui, entre autres, mentionnent le contenu du cours MATH1063. Ceci va se faire. Je vais voter pour la proposition pour des raisons académiques. Si l'on veut que les professeurs et professeuses fassent leur travail correctement, il faut que les étudiantes et étudiants soient bien formés. Les étudiantes et étudiants qui ne sont pas prêts à suivre un cours nuisent au cours, nuisent aux bonnes étudiantes et aux bons étudiants et nuisent à la transmission de la matière. Premièrement, à cause du climat qui va être créé dans les salles de classe, on va être obligé de baisser le niveau et cela va nuire à tout le monde parce que l'on ne leur dit pas que, en les inscrivant, ils ont seulement 19 % de chance de succès. Si ces étudiantes et étudiants avaient su, ils se retireraient eux-mêmes où ils demanderaient de faire un cours d'appoint. Le doyen de la Faculté des sciences a parlé de conditions d'admission conditionnelles. Pour les gens qui veulent s'inscrire en sciences et qui n'ont pas le cours de mathématique avancée, si on leur dit que c'est possible à condition de respecter certaines exigences, par exemple, suivre un cours d'appoint ou des choses comme ça, ces gens-là pourront s'inscrire, mais c'est évident que, dès le départ, ils ne doivent pas être dans la même classe que celles et ceux qui ont fait le cours de mathématique avancée. Les statistiques sont trop claires. Je ne pense pas qu'il aura un effet négatif s'il y a de bonnes conditions d'admission. On doit s'inquiéter du nombre en question, c'est vrai, mais il ne faut pas s'en inquiéter en sacrifiant la qualité de nos cours et en sacrifiant l'aspect académique. Je ne veux pas que l'on donne un mauvais message aux étudiantes et étudiants en leur disant qu'ils peuvent s'inscrire avec seulement le cours de mathématique régulier.

Président d'assemblée : Je crois qu'il y a une correction, ce n'est pas 19 %, c'est 31 %.

Recteur et vice-chancelier : C'est 31 % de taux succès. Il y en a 69 % qui échoue.

Deguire : 31 %, c'est quand même trop bas.

Djaoued : Je ne vais pas appuyer la proposition et je ne vois pas pourquoi d'autres universités comme UNB, UPEI, Mount Allison peuvent faire un test de classement alors que nous, on passe directement avec des conditions d'admission aussi sévères. Je pense aussi à la réalité de nos écoles. Je pense que ceci va avoir un très grand impact sur les inscriptions et cela va décourager beaucoup d'étudiantes et d'étudiants. Pourquoi ne donne-t-on pas un test de classement? L'étudiante ou l'étudiant qui n'est pas apte à suivre le cours MATH1063 peut aller dans un cours d'appoint et rejoindre la classe par la suite.

Caron : J'aurais besoin d'une précision. Est-ce que la proposition reste telle quelle, c'est-à-dire que dans la même proposition il y a la note d'explication et l'on a aussi les conditions d'admission?

VRER : Oui, c'est comme ça qu'elle est proposée.

Caron : Alors, à la lumière de ceci, j'ai encore de la difficulté avec la question de la moyenne à l'entrée. Ceci rejoint toute la problématique que les domaines scientifiques vivent actuellement. Dans beaucoup de polyvalentes, on nous dit que, et on le vérifie de plus en plus, il y a un décrocheur systématique de l'élément masculin. Plus on va dans le sens d'augmenter la moyenne, moins on verra d'hommes entrer à l'Université. Je ne croyais pas qu'un jour je dirais cela à une réunion du Sénat académique. Entre-temps, l'Université augmente ses conditions générales à l'admission et je suis convaincue qu'il y

8.2 Nouvelles conditions d'admission (suite)

a un potentiel d'étudiantes et d'étudiants qui viendraient à l'Université et qui pourraient très bien réussir à l'école, qui pourraient péter des scores et qui actuellement ne le font pas. Plus on augmente la moyenne d'admission, plus cette catégorie potentielle ne viendra pas à l'Université. Ceci veut dire automatiquement une baisse d'inscriptions à l'Université. Ce n'est pas juste une question d'opération et de gestion académique, c'est une question aussi que l'on a un potentiel d'étudiantes et d'étudiants qui ne viendront pas à l'Université et je trouve que c'est bien dommage. Ceci étant dit, même quand je regarde les conditions d'admission, si j'interprète bien les statistiques que l'on nous a données, ceci veut dire que, au tableau 2, ce sont des étudiantes et étudiants qui ont suivi le cours de mathématique avancée et qui ont suivi le cours MATH1023. Est-ce que j'interprète bien qu'il y a 52 % qui avait, en théorie, la note acceptable à l'Université, qui aurait fait un échec?

S. LeBlanc : Au tableau 2, ce sont les personnes qui se sont inscrites à l'Université, qui ont suivi le cours MATH1063 et qui avaient suivi le cours de mathématique avancée.

Caron : C'est ça, puis on indique à l'école quel était leur résultat du cours de mathématique avancée, alors vous voyez que le taux d'échec augmente à mesure que la note diminue. On pourrait dire qu'ils avaient 65 % de moyenne, donc ils avaient la moyenne d'entrée à l'Université, mais par contre, même à ça, le taux d'échec est de 52 %. Le point que je veux faire, si j'interprète bien les chiffres, c'est que je suis aussi heureuse d'entendre que le Département de mathématique doit regarder aussi le cours MATH1063 plus attentivement et je souscris aussi à la proposition du doyen de la Faculté des sciences d'examiner très sérieusement, de revenir pas nécessairement à ce que l'on avait avant, mais les plus vieux autour de la table se souviendront, on offrait la 13^e année scientifique, et peut-être que l'Université sera rendue au point de s'y repencher, du moins pour ce qui est de la mathématique, afin d'offrir des cours d'appoint. Je suis très préoccupée actuellement au fait que la tendance sera que les domaines scientifiques vont chuter parce que l'on a de moins en moins d'hommes qui viennent à l'Université. On sait qu'il y a beaucoup d'hommes qui s'inscrivaient dans les domaines scientifiques.

Winter : Je vais voter pour cette recommandation. Je trouve que c'est vraiment une excellente idée. Je crois que l'Université et ce qui se fait à l'Université doit être à un certain niveau et les instances antérieures doivent s'adapter à ce niveau. Je vais vous donner un exemple concret de ma discipline qui est en sciences humaines. Dans le programme *Odyssée humaine*, on enseigne l'époque du moyen âge. La plus grande difficulté que nous vivons dans ce cours, c'est que les écolières et écoliers s'inscrivent et n'ont pas de connaissance sur la religion de leur civilisation. Ce que je peux faire maintenant, si j'allais suivre l'argumentation de diminuer les conditions pour l'admission en mathématique, serait de dire « tiens, cet élément de mon enseignement concernant le moyen âge, je vais le diluer parce que le préalable n'est pas là ». Si j'allais maintenant en mathématique, par exemple, et moi aussi j'ai eu des enfants qui sont allés à l'école, qui se sont rendus à l'Université et qui ont eu beaucoup de difficulté, mais les difficultés qu'ils ont eues, ce n'était pas parce que l'Université était trop difficile. C'est parce que l'école secondaire était trop facile. Pour faire un corollaire, aux États-unis, il y a maintenant un mouvement où les universités et les écoles secondaires se mettent ensemble pour décider de quelle façon on peut arrimer davantage et amener le niveau qui est rendu à l'école secondaire à un niveau qui est plus approprié pour l'université. Je crois que, en tant que professeur et être humain, c'est l'excellence que l'on doit viser ici et l'excellence dans les différentes disciplines n'est pas décidée à un niveau inférieur de la discipline, mais à un niveau supérieur de la discipline. Si un programme de mathématique exige un certain niveau de mathématique pour passer à ce programme de mathématique, c'est le programme de mathématique supérieur qui doit décider ce qui doit être fait avant, alors je trouve que cette initiative est excellente et d'ailleurs je trouve que les étudiantes et étudiants seront attirés par la qualité plutôt que par la facilité de ce qu'ils font. Lorsque j'ai enseigné en Ontario, il y avait un sous-ministre de l'Éducation qui parlait des étudiantes et étudiants comme des *basic student units*. On appelle cela aujourd'hui des corps chauds. Malheureusement, j'ai fortement l'impression que dans nos universités, on se dirige de plus en plus dans cette direction. Alors, je vois ici une tentative de sortir un petit peu de cet élément et de faire en sorte que nous ayons une qualité que nous voulons atteindre et qu'il faudra que les autres s'ajustent à nous au lieu que nous, on s'ajuste à eux.

Villard : Je pense qu'il est temps que l'on ait ce genre de discussion au Sénat académique. Ici, il y a deux philosophies qui s'affrontent. Quand on parle d'élever les exigences, on peut effectivement décourager les étudiantes et étudiants plus faibles à poursuivre des études

8.2 Nouvelles conditions d'admission (suite)

universitaires. C'est un risque. Par contre, hausser les exigences, c'est aussi une étape qui est incontournable si l'on veut augmenter la qualité générale de la formation de nos étudiantes et étudiants. Suite à ce qui a été mentionné par les sénateurs Robichaud et Dako, je pense que l'on constate qu'il y a un état lamentable au niveau de l'enseignement de la mathématique avancée dans nos écoles et ceci requiert une sérieuse prise de conscience au niveau du ministère de l'Éducation. Je suis content de savoir que le Ministère a été saisi de notre démarche. Si l'on va de l'avant avec cette proposition, le Ministère devrait être prêt à réagir. Par contre, je pense qu'il faut que l'on assure une période de transition si l'on va de l'avant avec la proposition. Peut-être que la suggestion du doyen Bourque de fournir des cours pour les étudiantes et étudiants qui veulent s'inscrire est de mise.

S. LeBlanc : J'aimerais réagir aux préoccupations du sénateur Robichaud. Je suis très sensible à ses préoccupations pour la mathématique avancée. On a partagé avec les membres du ministère de l'Éducation les résultats du taux d'échec de nos étudiantes et étudiants qui prennent le cours MATH1063 et celles et ceux qui n'ont pas la mathématique avancée. Évidemment, ce sont des taux qui en disent long. Eux aussi ont comme objectif de rehausser leurs résultats scolaires. Alors, on va tous dans le même sens et ils nous appuient dans nos démarches et dans nos recommandations. Ils voient que la mathématique avancée va devenir un élément clé dans nos conditions d'admission. Je pense que, à la lumière des préoccupations que plusieurs sénatrices et sénateurs ont mentionnées ce matin et l'importance de la chose pour pouvoir continuer des études universitaires, c'est le genre d'échanges que l'on peut continuer d'avoir avec eux si l'on partage certains de ces renseignements et nos préoccupations. Nous avons été très francs avec eux. Lorsque vous avez parlé de préoccupations sur la ruralité et l'urbanité, pour avoir la même qualité d'enseignement dans les écoles secondaires pour préparer à l'université, ils ont été très sensibles à ça aussi. On a deux années pour mettre ceci en branle afin de pouvoir démarrer avec des finissantes et finissants des écoles secondaires à compter de 2008. Ils étaient également favorables à l'introduction d'une moyenne générale parce que l'on n'a pas actuellement de conditions de moyenne générale. Les étudiantes et étudiants qui rencontrent nos exigences par moyenne de cours, s'ils rasant le minimum partout, ça leur donne en quelque part entre 60,3 % et 61 % de moyenne générale. Alors, on introduit une nouvelle notion et ceci permet d'augmenter la norme, et c'est conforme à ce que la province veut faire. On communique, avec nos conditions d'admission, une souplesse accrue, mais aussi une rigueur accrue. Vous voyez dans les chiffres ce que cela va permettre de faire. Pour les étudiantes et étudiants qui ont véritablement le potentiel de rencontrer nos conditions d'admission, ceci va les sortir de leur torpeur. J'aime bien mieux qu'elles et ils se secouent en onzième et douzième années que lorsqu'ils sont rendus en première année à l'Université et elles et ils frappent des murs après la première session et la deuxième session et qu'ils sont exclus. Je crois que dans nos statistiques que l'on a tirées sur ce groupe, c'est clair que vous connaissez tous des étudiantes et des étudiants qui avaient moins de 65 % de moyenne et qui pouvaient réussir à l'université et ils ne vont pas manquer leur chance de venir à l'université parce qu'elles et ils n'ont pas mis suffisamment d'effort. Je voudrais peut-être vous apporter une autre série de chiffres que je n'ai pas indiqué dans ce survol pour les étudiantes et étudiants qui avaient moins de 65 % de moyenne. C'est vrai qu'il y en a 40 % qui ne reviennent pas en septembre et il y en a 60 % qui reviennent. Pour celles et ceux qui étaient autour de la table au mois de mars, lorsque l'on a parlé des résultats suite au sondage Maclean's, vous avez dit à ce moment que sur les étudiantes et étudiants admis à l'automne 2005, il y en avait 34 % de première année qui avait obtenu une moyenne en-dessous de 2,0. Alors, on voyait que le tiers de nos admissions à l'automne avait obtenu une moyenne inférieure à 2,0. Dans ce groupe, lorsque l'on fait abstraction des rendements et abstraction de qui revient et qui ne revient pas, si l'on regarde à l'automne, il y en avait 82 % qui avait une moyenne en dessous de 2,0. Alors, vous avez la moyenne de l'ensemble. Lorsque l'on regarde leur moyenne, à la fin de deux sessions, il y en avait encore 70 % qui avait une moyenne en dessous de 2,0. Alors, il y a un espèce de filtrage qui doit se faire à ce niveau et je pense que ceci rend service aux étudiantes et étudiants aussi. Il y en a plusieurs que l'on refuse à l'admission lorsqu'ils sont trop faibles, mais on ne leur dit pas carrément « vous êtes refusés ». On leur suggère très souvent d'aller refaire certains cours au collège communautaire et elles et ils nous reviennent l'année suivante parce qu'elles et ils ont une meilleure base pour pouvoir entamer des études universitaires. Je pense, en tout cas dans ma tête et dans mon cœur, que la mission de l'Université, oui c'est l'accessibilité, mais il me semble que ce doit être la promesse d'accessibilité à des étudiantes et étudiants qui ont une chance d'obtenir un diplôme.

8.2 Nouvelles conditions d'admission (suite)

Pause de 10 h 25 à 10 h 35.

Recteur et vice-chancelier : Au plan de la logique, c'est très difficile d'être contre la proposition qui est sur la table. Cela dit, je voudrais quand même amener une certaine nuance à cette logique. Je pense que l'on ne peut pas faire abstraction de l'environnement qui est le nôtre. Il y a un bagage culturel et un bagage historique. Qu'il nous plaise ou qu'il ne nous plaise pas, il est là, et le bagage culturel et le bagage historique de cette université font en sorte que dès sa création, l'on a toujours aspiré à être une université qui a exactement les mêmes normes d'excellence et de qualité que toutes les universités auxquelles on aspire en terme de qualité et d'excellence et je crois que l'on a toujours fait des progrès pour atteindre ces normes. Il y a quelques années, on avait regardé le taux d'inscription dans les programmes de mathématique à notre Université et on les avait comparé aux taux d'inscription dans les programmes de mathématique dans les universités canadiennes. Nous, on était à 0,1 %. Le taux d'inscription dans les programmes de mathématique au Canada était environ 1 %. Essentiellement, le taux d'inscription moyen dans les universités canadiennes en mathématique était dix fois plus important que le taux d'inscription dans les programmes de mathématique dans notre Université. Qu'est-ce que cela veut dire? À mon point de vue, ça ne veut certainement pas dire que notre bassin potentiel de population étudiante est moins intelligent que le bassin de la population étudiante des universités qui recrutent dans d'autres régions. Je crois essentiellement qu'il y a des raisons historiques et des raisons culturelles pour lesquelles le bassin de population, qui est le nôtre, était moins enclin à faire des études scientifiques que la moyenne dans les universités canadiennes. Pour celles et ceux d'entre nous qui ont commencé à étudier dans cette Université, dans la première décennie de sa fondation, la tradition scientifique n'était pas encore très forte. On était véritablement une première génération qui commençait à s'intéresser à faire des études dans le domaine des sciences. Nos collègues classiques n'avaient pratiquement pas de programmes scientifiques, donc ce n'était pas accessible. La génération de notre doyen de la Faculté des sciences et les autres qui ont grandi en Acadie était la première génération qui avait vraiment la possibilité de faire une formation scientifique. Je crois que c'est très important de dire ceci. On risque que cela nous revienne en pleine face. Le programme de formation linguistique à l'Université est en partie le produit de cette réalité. Notre programme de formation linguistique, on ne le retrouve pas dans les universités françaises et l'on ne le retrouve pas dans les universités québécoises. Il y avait des conditions liées à la mission même de cette institution qui ont fait en sorte que l'on y a investi beaucoup d'énergie. On investit encore beaucoup de ressources pour assurer que les étudiantes et étudiants qui ne sont pas à la norme universitaire, si vous me permettez de le dire ainsi, puissent quand même venir à l'Université. Je ne suis pas contre la proposition qui est sur la table. Je ne pourrais pas être contre cette proposition et j'ai bien écouté aussi ce que la registraire a dit et, c'est vrai, en ce qui concerne la moyenne générale à l'admission, mais il y a certaines données que je n'avais pas en ce qui concerne le dossier de la mathématique en particulier. Je ne sais pas ce qu'il advient de ces étudiantes et étudiants après qu'ils ont échoué. Est-ce qu'ils le font une deuxième fois? Le doyen de la Faculté des sciences a parlé d'un programme ou d'une période transitoire. À chaque fois que l'on fait ce qu'ils n'ont pas réussi à faire dans les écoles, c'est un coût additionnel qu'on le veule ou qu'on ne le veule pas et l'on a des choix à faire. Je ne sais pas ce que cela peut représenter, mais il me semble qu'il y a deux choses. Premièrement, je ne connais pas ce fameux problème de treizième année scientifique qu'il y a déjà eu dans cette Université, mais ça doit être antérieur à 1997-1998. Est-ce que c'est ce que vous aviez à l'esprit? Deuxièmement, lorsque nous avons fait cette analyse du taux de participation ou d'inscription dans les programmes de mathématique, et je présume que l'on aurait pu faire la même chose pour la physique et d'autres disciplines scientifiques, on était à environ 105 des inscriptions moyennes dans les universités canadiennes. On a quand même réussi à convaincre le gouvernement canadien et le Nouveau-Brunswick de dire que l'on avait un rattrapage à faire pour intéresser les francophones d'ici à faire des études scientifiques et l'on a eu des ressources financières additionnelles pour y arriver. Ces mêmes ressources financières additionnelles viennent d'être renouvelées. D'ailleurs le doyen est au courant parce que l'on est en train de faire le tour des facultés pour expliquer le *Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE)*. Je voudrais être rassuré que, en adoptant la proposition qui est devant nous aujourd'hui, la priorité pour l'utilisation de ces ressources financières additionnelles, pour l'encadrement et la rétention dans les programmes de sciences, vont justement aller dans le sens que ceci ne va pas avoir un impact négatif sur les étudiantes et étudiants qui aspirent à faire des études scientifiques et qui n'ont pas eu la chance d'arriver à un niveau qui est le niveau de la mathématique avancée ou le niveau régulier

8.2 Nouvelles conditions d'admission (suite)

et s'assurer aussi que, en arrivant, l'on va mettre en place un système d'encadrement assurant le plus haut taux de rétention possible. Si j'entendais quelque chose comme ça ce matin, évidemment je crois qu'il faudrait faire confiance au système, mais je ne voudrais pas non plus que l'on ait une approche tellement rigide à ce niveau. Je crois que l'on aurait un impact très négatif par rapport au nombre d'inscription dans les programmes de sciences et les autres programmes qui vont exiger la mathématique avancée à l'entrée.

C. Bourque : On vient tout juste d'apprendre qu'il y a eu un renouvellement de la subvention pour 2004-2009. Faisant partie de notre demande de renouvellement, la nouveauté était d'aller dans le sens de donner un appui qui permettrait aux étudiantes et étudiants qui ne remplissaient pas les conditions d'admission, de commencer en sciences et de poursuivre. Aussi, un certain nombre de cours qui permettraient aux étudiantes et étudiants qui ont échoué un cours lors de la session d'automne, de le reprendre à la session d'hiver, pour éviter que ces étudiantes et étudiants quittent l'Université. Donc, il y avait des objectifs de recrutement et de rétention et, plus précisément, en mathématique.

Lowe : Je vais appuyer la proposition. Je suis d'accord avec les propos de toutes celles et tous ceux qui l'ont appuyée. Ce que monsieur Winter, la registraire et le recteur et vice-chancelier ont dit, je trouve cela très intéressant au niveau du travail que l'on aura à faire avant d'implanter ceci. J'ai deux interventions à faire. La première, c'est au niveau du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick. S'ils ont accepté la proposition que nous avons sur la table, cela veut dire qu'ils y ont réfléchi et qu'ils ont aussi regardé les impacts de notre proposition sur le système scolaire. On sait que, avec le programme articulé que le gouvernement a mis en œuvre depuis plusieurs années et maintenant avec le gouvernement Lord, c'était leur intention que l'on ait beaucoup plus d'étudiantes et d'étudiants aux études postsecondaires. Je me dis que c'est sûr que, de leur côté, ils vont s'assurer que les programmes de mathématique, s'ils ne sont pas à la hauteur, deviendront à la hauteur. Ils vont travailler à ce que cela soit amélioré. De ce côté, je sens que c'est très intéressant. De l'autre côté, je suis d'accord avec les deux dernières interventions au niveau de la rétention. Je sais que nous, dans nos programmes en éducation, on a des étudiantes et étudiants qui se découragent ou qui quittent le programme parce qu'elles et ils n'ont pas les prérequis pour les cours de sciences. Je sens que l'on va les aider. Lorsque l'étudiante ou l'étudiant aura les prérequis qu'elles ou ils auront besoin pour réussir les cours, c'est certain qu'ils vont rester à l'Université, que la qualité de l'enseignement qu'elles et ils apporteront en salle de classe sera meilleure. Je me dis qu'il ne faut pas seulement regarder la quantité, il faut regarder la qualité de l'enseignement qui va se faire et je sens que ça va être mieux.

Bouchard : Je vais voter en faveur, mais j'ai quand même de petites réserves. Je ne suis pas très satisfait de la réponse du Ministère. Je ne me doutais pas du contenu du cours Internet. C'est la méthode utilisée. J'aurais aimé avoir les scores des gens qui ont suivi ce genre de cours par rapport à l'apprentissage que font les gens dans les salles de classe. Le Ministère a évidemment évité de répondre à cette question. L'autre chose, le recteur et vice-chancelier l'a abordée passablement bien, c'est-à-dire que, en français, l'on se substitue un peu aux écoles secondaires à cause de la société acadienne. On peut comprendre. Il faut faire un effort et l'on paye pour ça. Ce que je vois, c'est que l'on va faire à peu près la même chose aussi en sciences. On a parlé de la mathématique, mais on pourrait peut-être le faire aussi ailleurs. On va se substituer aux écoles secondaires pour offrir des cours qui correspondent à ce que l'on devrait offrir au secondaire. Heureusement, on a de l'argent. On sait que le fédéral a comme particularité de donner de l'argent sur une période restreinte et après cela, il lâche. Il nous laisse avec les dépenses dans certains cas. Je sais qu'il ne l'ont pas fait pour le français, mais je suis un peu inquiet. Comme le recteur et vice-chancelier, je vais faire comprendre au monde, puis je vais voter en faveur, mais je suis inquiet des coûts de la substitution, puis je suis aussi toujours inquiet dans la valeur du genre de cours de mathématique que l'on donne dans nos écoles.

VRER : Je ne commenterai pas sur toutes les différentes interventions de ce débat. Toutefois, il y a trois points que j'aimerais souligner. Le premier rejoint ce que la doyenne Lowe a dit. Je vais vous lire un extrait de la lettre que j'ai reçue. « Pour faire suite aux inquiétudes que vous nous avez partagées quant à l'équité d'accès au cours de mathématique 30421, nous avons pris le temps de contacter les directions de nos petites écoles secondaires. Celles-ci nous rapportent unanimement qu'un élève qui désire suivre

8.2 Nouvelles conditions d'admission (suite)

ce cours de mathématique y a accès. Par ailleurs, nous pouvons vous affirmer que l'an dernier, il y avait des inscriptions à ce cours dans toutes nos écoles secondaires. Vous pouvez, par conséquent, poursuivre vos démarches avec le Sénat académique sans craindre de brimer le droit de certaines gens ». Évidemment, ils ont pris ceci à cœur et ils s'attendent que tout va fonctionner. En ce qui a trait aux commentaires des sénateurs Deguire et Winter, je voudrais tout simplement dire que je partage à 100 % leurs propos sur la qualité de l'enseignement que nous devons avoir à l'Université de Moncton. Pour ce qui est des commentaires des sénateurs Robichaud et Dako, je regrette énormément que des expériences personnelles vous posent certains doutes. On pourrait dire la même chose dans une pluralité de cours que l'étudiante ou l'étudiant qui était à l'école X et qui vient faire un baccalauréat en histoire à l'Université de Moncton et qui avait un professeur en 12^e année qui était rarement présent et qui était faible, qui ne faisait rien d'autre que lire le texte et qui était remplacé plus souvent que pas par des substituts. J'imagine cela dans toutes les disciplines. En ce qui a trait au Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, je dois nécessairement baser mes décisions sur les instances qui sont responsables des programmes qui s'offrent dans toutes les écoles secondaires et non pas sur des cas isolés et cette confirmation, nous l'avons. Mon dernier point porte sur le premier commentaire de ce débat, soit celui du sénateur Couturier. J'appuie à 100 % votre suggestion de mettre les choses pour « décision » d'abord. Je suis parfaitement d'accord avec vous. La raison pourquoi j'ai demandé ce changement procédural, littéralement à la dernière minute, c'est à cause des conséquences d'une acceptation ou du refus de cette proposition. Nous rencontrerons le 28 septembre 2006, sur le Campus, toutes les conseillères et tous les conseillers en orientation des écoles francophones du Nouveau-Brunswick. Nous aimerions, si c'est le vœu du Sénat académique, pouvoir annoncer cela. Si l'on repoussait la décision à une réunion ultérieure du Sénat académique, nos gens qui vont dans les écoles, au mois de septembre et octobre, ne seraient pas munis de cette approbation. Ceci voudrait dire que notre implantation accuserait un délai d'une année.

Vote sur R05

Pour 25

Contre 5

ADOPTÉE

S. LeBlanc : J'aimerais peut-être apporter deux précisions. On a adopté la proposition telle qu'elle avait été présentée, mais il y avait la formule sur la condition C qui parle du Comité de programmes. On avait demandé que ces programmes tombent dans les autres catégories et que les unités nous avisent dans quelles catégories elles voulaient se retrouver. Cela n'a pas encore été fait. On n'a pas encore reçu d'avis. Alors dès que l'on recevra un avis, il y a ces trois programmes qui seront réaffectés dans une des quatre catégories que vous avez adoptées. Alors, j'aimerais peut-être que ce soit écrit dans le procès-verbal pour que ce soit clair que ça reste à définir au sein des quatre catégories existantes.

Caron : Puisque l'on reçoit quand même un bon contingent du Québec, est-ce que l'on va pouvoir avoir accès à l'équivalent pour le Québec?

S. LeBlanc : Évidemment, lorsque je vous ai donné les résultats et que j'ai parlé des cours qui s'offrent dans les autres institutions, il faut savoir que tous les cours qui se donnent au niveau du secondaire V ne comprennent pas tous les éléments qui sont couverts dans le cours de mathématique avancée. Elles et ils devront faire un cours de mise au point. Comme dans les autres universités où les étudiantes et étudiants ne rencontrent pas les exigences, il y a soit des tests de classement ou bien elles et ils reçoivent des cours d'appoint qui ne comptent pas. Ce sont des crédits, mais ils ne comptent jamais dans le programme. Cela permet aux gens d'être admis, à condition de faire ces cours pour ensuite continuer et suivre le cours MATH1063.

Caron : Sans aborder tous les détails, est-ce que l'information sera donnée dans le répertoire sur le Web?

S. LeBlanc : Il faudra ajouter ça également.

8.3 Procès-verbal du Sénat académique

Président d'assemblée : Je vous avais signalé qu'il y avait un point en particulier concernant la rédaction du procès-verbal.

8.3 Procès-verbal du Sénat académique (suite)

SG : Je peux dire que, au niveau de Bureau de direction du Sénat académique, l'on a discuté très brièvement de la rédaction des procès-verbaux. Je peux vous dire que l'on a pris bonne note du nombre d'heures que l'on a consacré à la préparation du procès-verbal, mais on n'a pas encore comptabilisé le tout. On travaille dans ce sens pour essayer d'arriver à une meilleure solution afin que ce soit moins lourd à porter au niveau du Secrétariat général.

Recteur et vice-chancelier : Je ne sais pas si l'on arrivera avec une proposition formelle pour la prochaine réunion du Sénat académique, mais au cours des prochaines réunions, soit on confirme que l'on souhaiterait le *statut quo* ou bien on proposera autre chose. On a ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Bureau de direction du Sénat académique.

Villard : Il y aurait peut-être la possibilité d'avoir quelqu'un qui dactylographie très rapidement qui peut faire le canevas de ce qui est dit et ensuite, c'est plus facile de compléter. Il y a des gens qui sont capables de prendre des notes très rapidement sur l'ordinateur à mesure que les discussions ont lieu.

Président d'assemblée : Comment différent cela serait de la transcription?

Villard : La transcription, c'est partir de zéro. J'imagine que c'est plus difficile que de partir d'un bon canevas qui a été fait sur place par quelqu'un.

Winter : Est-ce que l'on pourrait avoir des paragraphes?

Président d'assemblée : On va prendre la suggestion.

9. **RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT**

Voir le Document D, p. 1 et le Document E, p. 1-23

R : 06-SAC-060825

Marie-France Albert, appuyée par Isabelle McKee-Allain, propose :

« Que le Sénat académique reçoive les rapports annuels des unités d'enseignement et de recherche de même que le rapport annuel du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

VRER : Ce que vous avez devant vous, c'est une synthèse des rapports annuels qui ont été distribués et qui ont été remis. Le rapport annuel du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est une mise à jour des initiatives menées à bien et des nouvelles initiatives qui ont été amorcées au cours de la dernière année. Nous avons vu une acceptation des paramètres de reconfiguration des programmes, l'embauche d'une coordonnatrice à cette table, la création d'un nouveau bureau des relations internationales et la création d'un service de mobilité internationale. La mise sur pied d'un projet de création d'un Institut d'études acadiennes, des analyses pour l'axe de l'environnement et pour les créneaux de recherche, la préparation d'une stratégie de gestion à la Faculté des études supérieures et de la recherche et des études sur les réseaux d'abandon et sur la persistance aux études ne sont que quelques exemples de dossiers qui ont été suivis. Il y a aussi le dossier de la délocalisation du programme de formation médicale sur le Campus de Moncton. Ce dossier a été extrêmement lourd au niveau du temps consacré, mais je peux vous dire que je crois que le bébé a vu le jour et que tout sera en place pour le 11 septembre. Ma synthèse est présentée en trois parties. La première partie, c'est une synthèse des rapports annuels des facultés, des écoles et des décanats d'études et cette partie est elle-même subdivisée en sept thématiques. Au lieu de prendre chaque rapport de chaque décanat et d'en faire une synthèse, je préfère identifier des thématiques et injecter les rapports des décanats dans ces thématiques qui sont : les programmes, le recrutement du corps professoral, le recrutement et la rétention des étudiantes et étudiants, les services à la collectivité, le rayonnement dans la communauté, les efforts reliés à l'internationalisation,

9. RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT (suite)

la recherche et les études supérieures. La deuxième partie présente les activités de recherche au sein des différentes chaires et différents centres de recherche. La troisième partie de ma synthèse présente un résumé de l'activité au sein des différents bureaux et services qui sont rattachés au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Donc, je ferais très rapidement un résumé des sept thématiques que vous avez devant vous. Au niveau de la programmation, nous avons eu onze équipes d'évaluation qui se sont présentées. Il y a autant de processus d'évaluation qui ont été terminés et plusieurs initiatives ont été amorcées. Nous devons malheureusement constater que dans certaines facultés et certains départements, certains programmes accusent un retard dans l'évaluation de leur programme. Un suivi agressif s'impose au niveau du Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et du vice-recteur adjoint à l'enseignement. Cette année, la CESPМ est venue évaluer notre politique d'assurance de qualité. Je peux vous dire que la visite a été hautement favorable pour nous et les instances de la CESPМ sont en train de réagir à nos premières réactions. Plusieurs activités pédagogiques ont eu lieu, donc je ne peux m'empêcher de souligner celle qui a eu lieu hier avec un succès assez remarquable. Nous avons eu, dans les programmes, plusieurs collaborations avec des instances extérieures, par exemple : l'Université Laurentienne, les cégeps, certains districts scolaires, le réseau des collèges communautaires du Nouveau-Brunswick et le Consortium national de recherche sans oublier la collaboration que nous avons eu avec l'Université de Sherbrooke. Au niveau de la programmation, il y a eu la création de cours et de programmes dans presque toutes les facultés. Il y a eu l'abolition de quelques programmes et les démarches pour un troisième cycle en sciences se poursuivent. J'ai constaté qu'il y avait des facultés qui s'étaient, par le biais de documents préliminaires, positionnées au niveau de la reconfiguration des programmes. Je constate aussi que les UARD fonctionnent très bien et il y en a de nouvelles en préparation et que certaines facultés et certains départements envisagent davantage la médiatisation de leurs programmes. Au niveau du recrutement du corps professoral, ceci demeure un enjeu de taille dans toutes les facultés. Je pourrais également ajouter que le recrutement des cadres est aussi un défi. Plusieurs facultés ont demandé des ressources additionnelles dans leur rapport. Il est certain que tout le monde, en tout temps, pourrait profiter de ressources additionnelles. Je crois quand même qu'il y a certaines circonstances contextuelles que l'Université ne doit pas oublier, et devant un décroissement de notre bassin de population, ceci demande une réflexion sérieuse sur la distribution des cours, sur le nombre de crédits exigés dans notre programme et sur la redistribution des ressources existantes. Je peux annoncer avec plaisir qu'au moins une faculté, en l'occurrence la Faculté des sciences de l'éducation, a commencé à regarder au processus. Au niveau du recrutement et de la rétention des étudiantes et des étudiants, cela demeure sans doute la tâche principale. Nous avons un Comité de rétention qui va étudier les études qui ont été menées. Je voudrais signaler aussi les efforts louables et innovatrices qui se font au sein des facultés pour recruter des étudiantes et étudiants et pour les retenir. Au chapitre des services à la collectivité, les multiples colloques et conférences se sont poursuivis sur le Campus et je crois que c'est un service pédagogique formidable pour toutes les parties constituantes de nos campus. Il y a aussi toutes les sessions de « conférences-midi ». Je sais que cela se fait à la Faculté des arts et des sciences sociales et à la Faculté de foresterie. C'est peut-être moins formel, mais quand même, c'est l'occasion pour les professeures et professeurs de faire des exposés sur leur dernière recherche. Ils partagent cela avec celles et ceux qui s'y intéressent et connaissent un succès assez remarquable. Au niveau des services à la collectivité, je m'en voudrais de passer sous silence toutes ces professeures et tous ces professeurs qui prêtent leurs services généreux pour siéger sur les différents comités de l'Institution, sans quoi l'Institution ne pourrait fonctionner. Au niveau du rayonnement dans la communauté, les multiples contributions que fait le corps professoral sont trop importantes pour que je puisse en faire une énumération dans ce rapport. Toutefois, cela se résume par un constat qui, j'en suis convaincu, reflète bien la réalité. L'Université de Moncton est une force dans le développement communautaire et dans le développement de la société acadienne qui l'entoure. Aussi, les efforts reliés à l'internationalisation sont nombreux. Nous avons vu, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, toute une restructuration du Bureau des relations internationales. On a créé un secteur des services à la mobilité internationale, on a mis sur pied un comité consultatif pour la mobilité internationale et pour les autres questions. On a aussi préparé un protocole d'urgence. C'est avec plaisir que j'ai constaté que la presque totalité des facultés est impliquée dans des activités à l'international. Par rapport à la recherche et aux études supérieures, nous avons maintenant six chaires de recherche du Canada. Nous avons sept chaires subventionnées

9. RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT (suite)

par des instances privées y compris la toute nouvelle Chaire McCain en ethnologie acadienne. On va aussi parler de l'axe de développement en recherche et des créneaux de recherche. La liste est bien trop longue également, comme c'est le cas pour les services à la collectivité, pour vous énumérer tout ce qui a été reçu en subvention sur les trois campus. Toutefois, en guise de sommaire, il y a eu onze nouvelles subventions du CRSNG, autant du CRSH, en plus de trois subventions des IRSC. Le montant reçu de ces trois grands conseils s'élève à presque 2 M\$ (en nouvelle subvention). Un total de 148 935 \$ a été reçu du Fonds canadien pour l'innovation. Un montant de 321 000 \$ a été reçu du Fonds d'innovation du Nouveau-Brunswick. La Faculté des études supérieures et de la recherche a octroyé 102 subventions dans les trois campus. Au niveau des études supérieures, avec 150 diplômées et diplômés du deuxième et troisième cycles l'an dernier, on a réussi à maintenir nos inscriptions autour de 10 % de la population étudiante totale. Les décanats des études, à cause de leur statut particulier au sein de la structure de l'Université sont placés dans cette partie. Le décanat des études du Campus d'Edmundston rapporte toute une série d'activités autour d'initiatives de recrutement, de rétention et d'intégration aux études, de l'internationalisation, de la reconfiguration des programmes, de la recherche, de la pédagogie universitaire et du climat de travail sur le Campus. Il y avait 555 étudiantes et étudiants inscrits dans les différents programmes au Campus d'Edmundston et beaucoup de temps a été consacré à la recherche, au développement et à la création. Il y a eu des prix provinciaux et nationaux dans les sphères de spécialisation qui ont été décernés à des membres de ce Campus. Les défis de recrutement demeurent prioritaires au Campus d'Edmundston. Le Campus a entrepris des démarches pour savoir comment il allait se positionner dans tout cet exercice. Les objectifs pour l'avenir sont encore le recrutement, la rétention, la planification interne, le CNFS, l'internationalisation (la mobilité), la reconfiguration des programmes et la préparation du terrain en prévision des négociations collectives. Au décanat des Études de Shippagan, six objectifs principaux ont été retenus : le baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières, le Centre d'excellence, le programme de gestion de l'information, le recrutement, le CIAF et la planification triennale. Au niveau de la programmation, c'est sans doute le baccalauréat en gestion intégrée des zones côtières qui est prioritaire. Il y a toute une synergie de recherche qui s'amorce avec l'Institut de recherche sur les zones côtières. L'Université de Moncton, Campus de Shippagan, est bien consciente de toute la question des défis de recrutement. Elle tentera d'établir des partenariats à l'étranger avec des universités. Le recrutement des professeurs et professeuses et des étudiantes et étudiants est difficile. Il faut élargir et diversifier pour 2006. La deuxième partie de mon rapport relate tous les différents rapports des chaires et des centres de recherche qui ont été déposés. Pour les chaires et les centres, je donne trois points : le mandat, les réalisations de l'année qui vient de s'écouler et les objectifs que se donnent les chaires et les centres pour la prochaine année. Les points saillants des différents services et bureaux qui sont rattachés au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche sont présentés dans la troisième partie. En ce qui a trait à la bibliothèque Champlain, vous êtes au courant de la difficulté à recruter une direction. Je voudrais prendre l'occasion pour remercier les personnes qui ont assuré l'intérim, spécialement madame Jeanne Maddix qui a offert ses services pendant six mois. En dépit d'un manque de continuité que l'on aurait pu souhaiter, les activités à la bibliothèque ont continué. Par rapport à l'Éducation permanente, elle complétera son plan d'action et le déposera devant l'Équipe de direction. Il y a un beau succès par rapport au M.B.A. Je dirai tout simplement que nous avons eu 70 étudiantes et étudiants en stage dans différents pays, soit l'Europe, les États-Unis et le Mexique. Nous avons accueilli 25 délégations étrangères au Campus. Par rapport au Service d'animation et de soutien à l'enseignement, nous avons un nouveau directeur en l'occurrence, monsieur Jean-François Richard. Les activités de formation se poursuivent. Dans le deuxième paragraphe de cette section, vous avez le résumé et je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à ces sessions. Par rapport aux Services aux étudiantes et aux étudiants, il y a quatre études qui nous ont permis de comprendre pourquoi certaines étudiantes et certains étudiants quittent prématurément leurs études. Nous avons mené des études qui ont été utiles pour donner une orientation à notre planification stratégique par rapport aux étudiantes et aux étudiants. Cette année, les étudiantes et les étudiants auront droit à un guichet unique situé au Centre étudiant. Le guichet unique est un endroit où il est possible de recevoir l'information académique que l'on recherche et il est possible de payer les droits de scolarité et d'autres frais afférents. Par ailleurs, le Bureau de l'enseignement coopératif a été très actif en organisant 57 différents ateliers de formation, en étudiant 220 dossiers et en ayant plusieurs rencontres individuelles pour donner les services. Le Bureau de soutien à l'innovation, un joueur très important, a joué un rôle clé dans l'obtention de la

9. RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT (suite)

dernière chaire de recherche du Canada. Il joue aussi un rôle important dans la préparation des demandes de subvention auprès du Fonds d'innovation de l'Atlantique et la Fondation canadienne pour l'innovation. Par ailleurs, le Bureau complète présentement une politique institutionnelle de propriété intellectuelle. Dans un autre ordre d'idées, l'Institut de leadership n'a peut-être pas connu un succès autant que celui espéré cette année, mais il y a des raisons légitimes qui expliquent cela. La première étant que, à cause d'un manque de direction, l'Institut a été placé sous la tutelle du doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. Nous sommes formellement convaincus que la nomination d'un directeur pour l'École de kinésiologie et de récréologie, pour une période de cinq ans, va assurer une permanence à l'Institut et, conséquemment, une relance des activités de l'Institut.

Bouchard : J'aurais deux commentaires à faire sur l'exercice même. À chaque année, on reçoit ce document. Je dois avouer que j'en lis peut-être la moitié ou les deux tiers, mais j'ai beaucoup de difficulté à lire cela parce que ça va de tout bord et de tout côté. Je sais que l'on a fait un effort pour essayer d'avoir quelque chose de présentable, mais ce n'est pas tout à fait réussi. Je me demande si c'est un bon outil. Je me demande aussi si le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, le recteur et vice-chancelier et l'Équipe de direction réussissent à retirer de cela des indications qui permettent d'orienter une action. Je ne suis pas certain. Je crois que l'on devrait faire une réflexion sur ces rapports annuels et peut-être les penser comme un outil de gestion qui nous aiderait à progresser parce qu'il y a quand même du matériel. Il y a des commentaires intéressants et ce serait intéressant si l'on pouvait partir de ces commentaires pour aller plus loin et pour apporter des modifications. Il y aurait beaucoup de choses à dire. Quand on me dit que la médiatisation c'est du progrès, j'en doute. Vous parliez du Bureau de l'enseignement coopératif, je pense que c'est très symptomatique qu'ils ne se vantent pas du nombre de gens qu'ils ont placé, mais bien des activités qu'ils ont fait, des sessions d'information et autres. Nous avons réglé notre problème en administration publique avec ce Bureau, mais je m'interroge encore une fois. Quel est le véritable rôle de ce Bureau? Pour moi, son véritable rôle c'est de trouver des lieux pour les stages. Ce n'est pas d'apprendre aux gens à rédiger des curriculum vitae ou des choses de cette nature. C'est avant tout de trouver des stages et de les guider un peu. Ce qui a particulièrement attiré mon attention, c'est le rapport de monsieur Gionet sur les sciences de la santé. J'ai trouvé que c'était un commentaire intéressant. Bien sûr, il y a des choses avec lesquelles on ne peut vraiment pas être en accord. Il dit que la santé devrait être la préoccupation de sa faculté et que les autres devraient jouer un rôle mineur. Je pense que ce n'est pas le cas. D'autres facultés ont des intérêts importants dans la santé et l'Université fait bien d'ouvrir les programmes en santé aux autres facultés. L'autre réflexion, relativement au rapport de monsieur Gionet, est une réflexion sur la réforme que l'on a fait lorsque l'on a créé la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et la Faculté des arts et des sciences sociales. Je demeure encore avec l'impression que c'est une réforme manquée, car on n'a pas pensé à la structure des deux facultés. On a dit aux deux facultés « débrouillez-vous et suggérez-nous des façons de fonctionner ». À mon avis, on ne les a pas suffisamment aidées. On les a maintenues avec la même structure que les autres facultés, alors qu'elles ne sont pas comme les autres facultés. On a des problèmes. Monsieur Gionet a fait part des problèmes qu'il y a à l'intérieur de sa Faculté. On va y toucher encore tout à l'heure, on va parler des directions d'école. J'inviterais le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à regarder sérieusement les structures de ces deux facultés. À mon avis, on devrait à nouveau les remodeler. Je sais que je suis minoritaire sur ce point. On devrait s'asseoir avec ces gens et leur donner les moyens de bien fonctionner en leur fournissant les ressources humaines et la définition de leurs responsabilités.

Marcoccio : Les étudiantes et les étudiants ont fait des stages de mobilité internationale en Europe, aux États-Unis et au Mexique. En travail social, je sais que nous avons déjà envoyé des étudiantes et des étudiants en Tunisie.

Baudouin : Par rapport au document des rapports annuels, j'avoue que je ne l'ai pas lu d'un couvert à l'autre, mais je le prend plutôt comme un document de référence dans lequel on va chercher de l'information pour répondre ou formuler une question ou des plans d'action. À ce titre, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, dans son rapport, mentionne que toutes les unités identifient le recrutement et la rétention comme l'enjeu principal. Malheureusement, dans les rapports, je ne vois pas les actions du Bureau de liaison. Ça devient difficile, pour nous, de voir comment on peut travailler avec ce Bureau.

9. RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT (suite)

C'est la même chose pour les Services aux étudiantes et étudiants. On mentionne que les Services aux étudiantes et étudiants, en plus de leurs activités quotidiennes, travaillent à la rétention. Mon commentaire est que ce serait intéressant que tous les services soient compris dans les rapports annuels.

Winter : Je crois que, dans la littérature sur la rétention, l'on démontre assez clairement que le moment important pour travailler sur la rétention, c'est en première année et plus précisément dans ses premiers mois. Je regarde si, dans tout cela et ayant un programme où le recrutement est extrêmement difficile, l'on ne sait vraiment pas ce qui se fait. J'aimerais savoir s'il y a un moyen de savoir ce qui se fait. Est-ce qu'il y a une communication qui peut se faire? Ce qui me manque, c'est que, oui j'ai très confiance au comité qui travaille, mais peut-être que c'est parce que je ne lis pas tout mon courrier électronique ou peut-être qu'il y a des informations qui viennent auxquelles je n'ai pas accès. Je crois que des sessions de remue-méninges (*brainstorming*) sont extrêmement efficaces pour arriver à trouver des solutions plus formelles. J'aimerais faire une suggestion. Supposons que nous voulons discuter du recrutement ou de la rétention, pourquoi ne pas faire un groupe de discussion formé de gens à travers le Campus, des professeures et professeurs, des étudiantes et étudiants, des administratrices et administrateurs et autres personnes intéressées qui se rencontrent à un certain moment, informellement, et puis après ça, on commence à déblayer un petit peu la problématique et l'on regarde ce qui arrive de part et d'autre pour voir s'il y a des éléments que nous pouvons utiliser. Lorsque l'Odyssée humaine a commencé et ce que l'UPEI faisait, ce que Kings College faisait, ce que McGill fait maintenant, elles se préoccupent beaucoup de la première année. Souvent, je parle avec mes collègues qui disent ne pas vraiment aimé enseigner la première année, mais c'est l'année clé.

Recteur et vice-chancelier : Il y a eu deux interventions au niveau du rapport relatif au recrutement. Il n'y a pas de synthèse concernant le recrutement pour la raison suivante : le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait un rapport portant sur les unités qui relèvent de son secteur et le recrutement ne relève pas du secteur du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, mais plutôt de la direction générale des relations universitaires. Est-ce que l'on devrait l'ajouter à l'avenir? Je suis ouvert à cela. Annuellement, il y a un rapport sur le recrutement qui est déposé au Conseil des gouverneurs et je pense qu'il pourrait être déposé également ici. En fait, c'est peut-être plus pour *information* que pour *décision*. Si vous allez voir sur le site Web de l'Université, il y a aussi les objectifs de l'Équipe de direction de l'Université. Il y a aussi les résultats atteints dans l'année antérieure et il y a toujours, vous comprendrez bien, plusieurs objectifs au recrutement. Il y a un bilan très sommaire. Maintenant, ce ne sont pas des documents qui ont été déposés au Sénat académique. Je ne pense pas que cela a été déposé au Sénat académique dans le passé, mais je ne vois aucune difficulté à le faire. À la suggestion de monsieur Winter de voir s'il ne pourrait pas y avoir des groupes de discussion autour du défi du recrutement, il faut savoir que, à l'heure actuelle, il y a un comité à l'Université de Moncton sur le recrutement qui doit déposer un plan triennal de recrutement au Conseil des gouverneurs en décembre. Je sais que c'est un exercice qui est beaucoup plus large que ce que l'on faisait habituellement. Je suis prêt à passer votre suggestion, élargir même la discussion pour assurer qu'elle puisse aller chercher un peu de rétroaction d'une communauté plus large. En ce qui concerne la rétention, je pense que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, qui préside le comité ou du moins le comité relève de lui, met beaucoup de pression pour avoir des résultats de ce comité, car il faut prendre des mesures beaucoup plus concrètes et beaucoup plus complètes pour la rétention. On n'aura pas toutes ces mesures de mise en œuvre pour le groupe qui nous arrive dès septembre. Il y a des choses qui se font, mais je pense que l'on va voir des choses additionnelles de façon plus importante à partir de septembre 2007. Un des programmes que l'on avait visé dans les nouveaux financements du projet LOE, c'est de nous donner une capacité additionnelle pour assurer une meilleure politique de rétention.

McKee-Allain : Il se fait déjà beaucoup de démarches, soit par les départements ou les unités, soit par le décanat et vice-décanat en lien avec les services de recrutement. On en discute et l'on voudrait toujours avoir plus d'appui, mais il y a toutes sortes d'initiatives qui sont prises. Je ne voudrais pas que cela donne l'impression que c'est complètement décousu ou que l'on travaille de façon complètement parallèle. Il y a de la collaboration qui est faite et je vous invite à en discuter avec moi par après pour que l'on vous implique peut-être davantage.

9. **RAPPORTS ANNUELS DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DU VICE-RECTORAT** (suite)

Winter : Est-ce que je peux répondre à ça? Ce n'est pas ce que je veux dire. Il y a des choses qui se font dans les écoles. Ce n'est pas une critique. Il y a quand même certaines positions qui peuvent être prises à un niveau plus large, c'est pour ça que je le mentionne au Sénat académique. Ce n'est pas seulement limité à la Faculté, mais c'est limité à l'Université. Cela s'appelle réellement une industrie. Il y a du marketing qui se fait dans ceci.

Caron : J'aimerais prendre la parole pour sensibiliser les membres du Sénat académique sur une des valeurs que l'Université s'est donnée. C'est la valeur qui concerne l'environnement. Quand on parle de rajouter des rapports, je regarde toujours le nombre d'arbres que l'on va prendre pour le faire. Je ferais la suggestion d'en mettre le plus possible sur notre site Web institutionnel pour les personnes qui veulent le consulter.

VRER : Je voudrais reprendre deux commentaires, ceux des sénateurs Bouchard et Winter. Je crois que, lorsque le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente ce rapport au Sénat académique, il faut toujours garder à l'esprit le but. C'est une synthèse d'activités. Comme le dit le sénateur Baudouin, il devient un document de référence. En ce qui a trait aux groupes de discussion dont parle le sénateur Winter, lorsque l'on avait retenu les services de monsieur Claude Bergeron pour nous aider à préparer l'étude sur la persistance aux études universitaires pour en faire une analyse, il y avait eu des groupes de discussion du genre dont vous faites référence. Il y a eu des sessions dans chacune des facultés. J'avais insisté pour que chacune des facultés puisse avoir son mot à dire sur toute la question de la rétention. Monsieur Bergeron avait créé des groupes de discussion à plusieurs niveaux : au niveau des professeures et professeurs, au niveau des étudiantes et étudiants canadiens, au niveau des étudiantes et étudiants internationaux pour avoir les discussions du genre dont vous faites mention. Simplement pour vous dire que votre idée est très bonne, mais aussi pour vous dire que cela se fait.

10. **NOMINATIONS**

Voir le Document F, p. 1-7

10.1 **Bureau de direction du Sénat académique**

R : 07-SAC-060825

Mise en candidature :

Jeanne d'Arc Gaudet

Proposée par Gilles Bouchard

Jeanne d'Arc Gaudet est élue membre du Bureau de direction du Sénat académique.

10.2 **Comité d'appel du Sénat académique**

Doyen

R : 08-SAC-060825

Mise en candidature :

Gaston LeBlanc

Proposé par Jacques Paul Couturier

Gaston LeBlanc est élu membre du Comité d'appel du Sénat académique.

10.2 Comité d'appel du Sénat académique (suite)**Doyen suppléant****R : 09-SAC-060825**

Mise en candidature :

Charles Bourque

Proposé par Patrick Maltais

Charles Bourque est élu membre suppléant du Comité d'appel du Sénat académique.**Professeure suppléante****R : 10-SAC-060825**

Mise en candidature :

Pierrette Fortin

Proposée par Lise Caron

Pierrette Fortin est élue membre suppléante du Comité d'appel du Sénat académique.**Étudiante****R : 11-SAC-060825**

Mise en candidature :

Sylvie Desjardins

Proposée par Jacques Paul Couturier

Sylvie Desjardins est élue membre du Comité d'appel du Sénat académique.**10.3 Comité d'attestation d'études****R : 12-SAC-060825**

Mise en candidature :

Étienne Dako

Proposé par Gilles Bouchard

Étienne Dako est élu membre du Comité d'attestation d'études.**10.4 Comité des programmes****R : 13-SAC-060825**

Mises en candidature :

Robert Baudouin

Proposé par Gilles Bouchard

Paul Chiasson

Proposé par Gaston LeBlanc

Vote par scrutin secret. Scrutatrices : Hélène Destrempe et Suzanne LeBlanc.

Paul Chiasson est élu membre du Comité des programmes.**R : 14-SAC-060825**

David Lonergan, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que les bulletins de vote soient détruits. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

10.5 Conseil de la langue française

R : 15-SAC-060825

Mise en candidature :

Marie-France Albert

Proposé par Gaston LeBlanc

Marie-France Albert est élue membre et présidente du Conseil de la langue française.

11. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-060501**

Voir le Document G, p. 1-11

R : 16-SAC-060828

Charles Bourque, appuyé par Edgar Robichaud, propose :

« *Que le Sénat académique reçoive le procès-verbal CCJ-060501.* »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

12. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ-060501)**

12.1 **Évaluation des programmes de physique (premier et deuxième cycles)**

VRER : Les programmes de physique à l'Université de Moncton ont été évalués par Daniel Labrie de la Dalhousie University et Louis Marchildon de l'UQTR. Le rapport préliminaire a été distribué en avril 2005 et le rapport final a été distribué au mois de septembre 2005. Les programmes évalués sont le baccalauréat ès sciences (spécialisation en physique), le programme régulier et le programme coop, le baccalauréat ès sciences (majeure en physique), la mineure en physique et la maîtrise en physique. Toutes les personnes qui sont interpellées par la physique ont eu l'occasion de réagir. De façon générale, l'opinion est très favorable concernant les programmes de physique. Je cite les évaluateurs : « Le Département de physique et d'astronomie offre une formation de qualité aux étudiantes et étudiants de premier et de deuxième cycles et il effectue, depuis quelques années, une contribution importante en recherche ». En ce qui a trait au baccalauréat ès sciences avec spécialisation, on dit que les cours de première année ne proposent pas toujours les défis que l'on recherche. En d'autres mots, certains se sont plaints du fait que les cours de physique de première année n'étoffaient pas suffisamment le contenu et c'est peut-être dû à la clientèle diversifiée qu'il y a dans ces programmes. Toute les personnes inscrites dans les cours de première année de physique ne sont pas nécessairement inscrites au Département de physique et d'astronomie. Je pense, par exemple, aux programmes combinés avec les sciences de l'éducation. Par contre, il y a une grande satisfaction dans les cours au niveau de la deuxième, troisième et quatrième années. Pour la spécialisation en physique, régime coop, ce sont les mêmes commentaires que le programme régulier, sauf que les évaluateurs ont cru qu'il y aurait lieu de mieux appuyer les étudiantes et les étudiants dans la recherche de stages. Pour ce qui est des programmes de baccalauréat ès sciences (majeure) et de la mineure, ce sont plus ou moins les mêmes commentaires. Au niveau de la fréquentation des programmes de premier cycle, à l'instar d'autres programmes à la Faculté, on voit une diminution dans le taux de fréquentation lorsque l'on arrive en troisième et quatrième années par rapport à la première et deuxième années. Ils ont également évalué le programme de deuxième cycle et c'est une évaluation positive. Les évaluateurs soulignent la bonne qualité de la recherche dans le Département de physique et d'astronomie. Je me permets de citer encore : « L'environnement de recherche au sein du Département est très propice à l'encadrement des étudiantes et étudiants de deuxième cycle ». Ils ne trouvent pas qu'il soit nécessaire de changer le contenu des cours. Toutefois, ils disent qu'il y aurait lieu de revoir les allocations qui sont payées aux assistanats de recherche. Le doyen, sur ce point, a nuancé en disant que le salaire d'un assistanat n'est pas nécessairement le seul facteur de recrutement de qualité des programmes. Les évaluateurs recommandent une réflexion sur un programme de troisième cycle en physique. Le doyen voit ceci comme étant, dans le contexte actuel, un peu superflu. Au niveau du corps professoral, les évaluateurs ont noté l'importante contribution en recherche, particulièrement dans les champs reliés aux couches minces. Les évaluateurs recommandent un poste additionnel. C'est une recommandation qui nous vient très souvent

12.1 Évaluation des programmes de physique (premier et deuxième cycles) (suite)

dans ce genre de rapport. Je dirais même que c'est quasi la norme. Il est certain que tous aspireraient ou respireraient mieux si nous pouvions avoir des ressources additionnelles. Dans le contexte actuel, je m'interroge sérieusement si c'est possible. Avec le rapport que je viens de lire, il y a une chose qui est évidente, le Département fonctionne très bien dans la situation actuelle. Concernant les ressources matérielles, il dit qu'elles sont suffisantes, quoiqu'il y aura lieu d'examiner la répartition des ressources qui sont allouées à la bibliothèque. Un dernier commentaire porte sur la population étudiante et j'attire votre attention à la page 100 où sont présentées les statistiques. En résumé, pour les cinq dernières années, le baccalauréat ès sciences avec spécialisation accuse une moyenne de 21,2 inscriptions par an sur une base de cinq ans. Pour le B. Sc.-B. Éd. concentration physique, on observe une moyenne de 13,2 étudiantes et étudiants par an. La mineure et la deuxième concentration pour le programme intégré de B. Sc.-B. Éd. est moins fréquentée que la spécialisation et la première concentration. La majeure en physique, il faut l'avouer, est peu fréquentée. Pour la maîtrise, les inscriptions ont varié entre cinq et dix dans les cinq dernières années. Il est certain que la conclusion à tirer de ces statistiques nous porte à croire que l'on pourrait faire mieux. Le faible taux d'inscription se traduit par un nombre faible en diplômées et diplômés et ce nombre varie d'aucun à cinq par année. Conséquemment, il va falloir prendre des mesures ponctuelles et agressives au niveau du recrutement. Les recommandations suivantes ont été entérinées par le Comité conjoint de la planification.

R : 17-SAC-060825

Neil Boucher, appuyé par Andrew Boghen, propose :

« Que Sénat académique accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes de physique, c'est-à-dire :

RECOMMANDATION 1

Que les programmes de premier cycle et de deuxième cycle en physique soient maintenus moyennant un certain nombre de modifications mineures.

RECOMMANDATION 2

Ainsi que le suggèrent les évaluateurs externes, il est recommandé à la Faculté et à l'UARD de physique :

- 1. d'examiner la possibilité d'augmenter de manière significative le contenu de physique moderne dans les cours de première année en tenant compte de la clientèle du cours;*
- 2) d'abolir le cours PHYS4113 et de le remplacer par le cours PHYS3XXX - Physique numérique et que ce dernier cours devienne obligatoire;*
- 3) d'ajouter les cours ASTR3041 et ASTR4042 à la liste des cours à option des programmes avec spécialisation;*
- 4) d'insérer, dans la mesure du possible, la physique moderne dans les cours de troisième et de quatrième années.*

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté et le Département de physique et d'astronomie et les responsables de la Bibliothèque examinent, s'il y a lieu, la possibilité de répartir autrement les sommes allouées à l'abonnement à des périodiques de physique et à l'achat de monographies.

12.1 **Évaluation des programmes de physique (premier et deuxième cycles) (suite)**

R : 17-SAC-060825 (suite)

RECOMMANDATION 4

Que les intervenants impliqués dans la prestation du programme de spécialisation en physique avec régime coopératif en arrivent à une meilleure concertation afin de mieux expliquer aux étudiantes et aux étudiants intéressés les avantages du régime coopératif et de mieux les appuyer dans la recherche de stages adaptés à leurs besoins.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté des sciences, le Département de physique et d'astronomie et les autorités concernées des campus d'Edmundston et de Shippagan, en collaboration avec les services de recrutement de l'Université, voient à mettre sur pied des stratégies actives de recrutement afin d'augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants dans les programmes de physique. »

Gauvin : J'aimerais ajouter un commentaire à l'effet que le Département de physique ne souhaite pas l'ajout de nouvelles ressources humaines, mais plutôt le maintien d'un poste qui est maintenant assuré par des contractuels. Le départ à la retraite de Thomas Richard n'est toujours pas régularisé.

C. Bourque : J'aimerais revenir à la discussion quant à la création du doctorat en physique. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a mentionné que cette recommandation paraissait superflue aujourd'hui. Si vous faites une lecture de la lettre, ça explique que ce n'est pas la recommandation qui est superflue, mais plutôt le processus qui est déjà entamé. Je voudrais que ce soit clair que c'est dans ce sens que l'argumentation était superflue.

Deguire : J'ai un commentaire à faire qui est relié à ce que le recteur et vice-chancelier disait ce matin. Il parlait d'une étude faite pour comparer le nombre d'inscription en mathématique. Il disait que c'était à peu près un dixième. Le recteur et vice-chancelier a poussé plus loin en disant que c'était la même chose dans les autres départements de la Faculté des sciences. De façon générale, c'est plus bas dans tous les départements, mais c'est loin d'être un rapport de 10 pour 1. Les autres départements, de façon générale, attirent un nombre plus élevé si l'on compare la mathématique, mais plus bas par rapport à d'autres départements dans d'autres universités. La raison pourquoi la mathématique fait moins bien, c'est parce que l'on n'a pas la spécialisation. J'en ai parlé quand on a défendu le programme de maîtrise au mois de mai. Dans les systèmes scientifiques, ce sont les baccalauréats spécialisés qui attirent les étudiantes et étudiants. On n'a pas la spécialisation en mathématique. Tant que l'on ne l'aura pas, il faudra se battre pour avoir les étudiantes et étudiants.

Bouchard : Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a dit que c'est un ajout de ressources. Monsieur Gauvin a dit que ce n'était pas un ajout, mais tout simplement le remplacement d'un professeur qui est parti. Vous avez dit que vous ne vouliez pas procéder immédiatement au remplacement parce que le nombre d'étudiantes et d'étudiants baisse. Je pense que ce temps d'attente nuit à nos programmes. En fin de compte, le nombre de remplacements se fait au hasard lorsque quelqu'un part à la retraite ou démissionne. Je pense qu'il faut que l'Université prenne des décisions par rapport à ces programmes. C'est clair, il n'y a pas assez de cours à option en physique. Le Département, le doyen et l'évaluateur externe disent qu'il y a un problème avec les professeures ou professeurs parce qu'il y en a un qui n'est pas remplacé. Il y a des contrats temporaires et ceci nuit à l'ensemble. Je pense qu'il faut y voir et il faut avoir des remplaçantes ou remplaçants. Je pense que l'on se nuit et l'on se tire dans le pied avec des politiques de hasard. On nuit à la réputation de nos programmes lorsque les programmes avec spécialisation n'offrent pas assez de cours à option. Les étudiantes et étudiants ont tendance à aller voir ailleurs et dans certains programmes, c'est assez grave. Je me rappelle, il y a quelques années en science politique, quand le nombre de professeures et professeurs est tombé à quatre. Je ne connaît pas c'est quoi la situation aux sciences, mais je pense qu'il faut être vigilant.

12.1 Évaluation des programmes de physique (premier et deuxième cycles) (suite)

Villard : Au sujet du poste en physique, j'ai suivi un peu le dossier et, si je ne me trompe pas, le départ à la retraite de Thomas Richard coïncidait à peu près avec l'obtention d'une chaire de recherche du Canada au Département de physique et d'astronomie. L'obtention d'une chaire implique qu'il y a une réduction de la tâche d'enseignement et un accent sur la recherche. Ce serait très dommage que l'obtention d'une chaire de recherche se traduise en perte d'un poste dans une unité académique.

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

13. **CRÉATION D'UN INSTITUT D'ÉTUDES ACADIENNES**

Voir le Document H, p. 1-5 et le Document I, p. 1-4

VRER : Le Sénat académique a retenu certains axes de développement comme étant prioritaires suite au *Rapport du Groupe de travail sur les orientations futures de l'Université de Moncton*. L'un des axes qui avait été retenu comme axe prioritaire de développement était celui des études acadiennes. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'époque avait mis sur pied un comité *ad hoc* sur les études acadiennes afin de présenter une série de recommandations à la direction, ce qui a été fait. Au moment où les recommandations du comité *ad hoc* ont été proposées à l'Équipe de direction, j'étais en fonction. Une des recommandations était la création d'un Institut d'études acadiennes. Un autre comité *ad hoc*, composé en partie de celles et ceux qui avait siégé au premier comité a été mis en place afin de préparer, de concert avec le directeur des Études acadiennes, une proposition d'un Institut d'études acadiennes. Nous croyons que l'Université de Moncton est assez mûre et que le temps est propice pour proposer la création d'un Institut d'études acadiennes. Un institut devient un espace fédérateur. Un institut, c'est un signe que, dans les études acadiennes, l'Université de Moncton est en position d'être quelque chose autre que tout simplement la somme d'initiatives disparates qui se font sans concertation. Le fait que nous jugeons que le moment est propice pour créer un espace fédérateur est une indication du progrès que l'Université de Moncton a fait en études acadiennes. Proposer la création d'un Institut d'études acadiennes, ce n'est pas de réinventer la roue à l'Université de Moncton. La proposition d'un Institut d'études acadiennes remonte à l'époque du Père Clément Cormier, soit à l'époque des premières heures de l'Institution. Je ne crois pas que, à cette époque, l'Université était aussi mûre qu'elle puisse l'être de nos jours. La proposition que vous avez devant vous, à la page 2, au point 3, propose la structure d'un éventuel institut d'études acadiennes en définissant la direction et le mandat. Au niveau de la direction, le directeur de l'Institut d'études acadiennes relèverait directement du Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le directeur actuel des Études acadiennes deviendrait le nouveau directeur de l'Institut des études acadiennes. Il y aurait un comité de direction composé de quatre personnes. Le Comité de direction serait composé du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de la doyenne ou du doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales, de la doyenne ou du doyen des Études soit du Campus d'Edmundston ou du Campus de Shippagan et du directeur ou de la directrice de l'Institut. Ce Comité se réunira au moins deux fois l'an. La structure organisationnelle de l'Institut fait appel à une dimension plus large par la création d'un conseil scientifique. Le mandat de ce conseil scientifique serait de fournir des avis et des orientations scientifiques pour les activités de l'Institut et conseillerait la directrice ou le directeur quant aux moyens de mettre en œuvre les objectifs scientifiques de l'Institut. Le Comité serait composé des quatre personnes que je viens de nommer et s'ajoute à elles un certain nombre de personnes qui sont essentiellement des chercheuses ou chercheurs dans le domaine, des titulaires de chaire reliée au domaine, des titulaires d'institut relié au domaine, du directeur du Musée acadien, de professeures-chercheuses ou professeurs-chercheurs dans le domaine acadien dans les trois composantes, d'étudiantes et d'étudiants des deuxième et troisième cycles dans le domaine, d'une représentante ou d'un représentant de l'Université Saint-Anne dans le domaine et d'une professeure-chercheuse ou d'un professeur-chercheur d'une autre institution dans les Maritimes et qui est membre de l'Association internationale des études acadiennes. Le mandat de l'Institut est de faire de l'Université de Moncton le pôle des études acadiennes. Plus spécifiquement, on parle de développer et de promouvoir des études acadiennes, de continuer à définir le créneau de recherche et de développement en études acadiennes, d'appuyer les unités académiques engagées dans la discipline, de promouvoir la création et le développement d'un programme de maîtrise dans la discipline, de travailler au développement d'un fonds de bourse pour des gens qui étudient dans la discipline, de voir aux activités de diffusion et de promotion par le biais de colloques et de

13. CRÉATION D'UN INSTITUT D'ÉTUDES ACADIENNES (suite)

conférences et enfin, de créer et de diriger une grande collection d'œuvres scientifiques en études acadiennes intitulée « Études acadiennes ». En guise de conclusion, l'Institut va permettre de respecter l'axe que le Sénat académique a accepté comme un axe de développement prioritaire et il va devenir un chef de fil mondial dans le domaine des études acadiennes. Je voudrais tout simplement aviser ou faire part aux sénatrices et sénateurs que les propos que vous avez devant vous cadrent bien et ils sont conformes aux politiques existantes à l'Université de Moncton quant à la création d'un institut de recherche. Ce sont là des pistes de projets possibles que le directeur des Études acadiennes pourrait amorcer. Depuis que les Éditions d'Acadie ont fermé leurs portes, il y a sûrement un certain manque dans la communauté scientifique acadienne. L'Institut interviendrait de façon permanente dans la publication scientifique par le biais d'une grande collection qui se nommerait « Études acadiennes, Université de Moncton » et l'on a même, à titre indicateur, ce qui pourrait être une première publication dans ce sens, soit *Le dictionnaire des œuvres littéraires de l'Acadie des Maritimes* que le Département d'études françaises est en train de peaufiner.

R : 18-SAC-060825

Neil Boucher, appuyé par David Lonergan, fait la proposition suivante :

« Le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs la création d'un Institut d'études acadiennes tel que proposé. »

Lonergan : Je voudrais souligner la nécessité d'un tel Institut. Il est temps que l'ensemble des forces qui oeuvrent au niveau de toutes les études acadiennes soient fédérées de manière à développer beaucoup plus de cohérence dans les interventions et de manière à permettre aussi aux chercheuses et chercheurs de pouvoir mieux se concerter. Il reste que, dans une époque où l'on travaille beaucoup sur les cultures, la culture acadienne devient un exemple type de ce genre de développement et plus il y aura d'études, mieux on se connaîtra.

Caron : J'accueille avec beaucoup d'enthousiasme la proposition que l'on a devant nous et j'abonde dans le même sens que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Je pense que l'Université de Moncton est mûre pour ce genre d'institut. On a aussi un Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques. Est-ce qu'il y aura une collaboration entre les deux instituts?

VRER : Le directeur de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques sera membre du conseil scientifique du nouvel Institut.

Recteur et vice-chancelier : L'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, dirigé par Rodrigue Landry, est logé à l'Université de Moncton. Ici, c'est un Institut qui relève de l'Université de Moncton.

Caron : À part un siège au Comité scientifique, il n'y a pas une plus grande collaboration entre les deux instituts?

Président d'assemblée : Il faut comprendre que l'objet d'étude de l'Institut de recherche sur les minorités linguistiques n'est pas seulement les études acadiennes, ce sont les minorités en général.

Villard : Je pense que c'est effectivement quelque chose qui serait probablement très utile. Je ne vois aucune référence au besoin éventuel en infrastructure ou en personnel dans le document. Je m'attendais à trouver un plan de financement quelconque dans ce document et je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a un plan de financement?

VRER : Il n'y a pas de plan de financement. On crée une fédération, un espace fédérateur, pour réunir des parties éparpillées. Les fédérer dans un tout permettra d'avoir un rayonnement plus répandu.

Villard : C'est comme un axe de développement, il n'y aura pas de ressources additionnelles.

13. **CRÉATION D'UN INSTITUT D'ÉTUDES ACADIENNES** (suite)

Président d'assemblée : Il n'y a pas de secrétariat.

Recteur et vice-chancelier : C'est le cas. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a mentionné, au début de sa présentation, que ceci est un peu la conséquence d'une décision que nous avons prise, il y a quelques années, lorsque l'on a créé un des axes de développement de cette Université soit l'axe de développement des études acadiennes et des minorités. Depuis lors, nous avons mis en place l'Institut canadienne de recherche sur les minorités linguistiques qui est un institut pancanadien. Je peux vous dire que c'est nous qui avons bâti cet Institut, qui avons développé la proposition et qui avons fait toutes les démarches pour aller chercher le 10 M\$. C'est seulement après que le 10 M\$ a été annoncé par le gouvernement fédéral est venu, trois mois plus tard, nous dire qu'il n'appartiendrait pas à l'Université. Il devait être un institut indépendant. L'idée originale venait de nous. Juridiquement, ce n'est pas notre institut, mais la majorité des membres du conseil d'administration provient de l'Université de Moncton. Donc, c'était le premier pas. Le deuxième pas a été de créer la Chaire d'études que nous avons annoncée récemment. Nous allons aussi ajouter 800 000 \$ de la campagne Excellence aux coffres de la Chaire d'études acadiennes et nous allons avoir un titulaire de la Chaire d'études acadiennes, donc une personne distincte du directeur du centre, ce qui n'a pas été le cas depuis plusieurs années. Donc, la création d'un Institut d'études acadiennes sera une table de concertation où toutes les ressources seront réunies. Je terminerai en disant que, même au niveau du projet de la maîtrise en études acadiennes, nous venons d'obtenir un certain financement dans le cadre du *Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE)* pour lancer ce programme. Alors, les locaux actuels du Centre d'études acadiennes nous apparaissent tout à fait adéquats, avec peut-être certaines modifications, pour loger cet Institut.

Couturier : Brièvement, je voudrais aussi m'associer aux interventions des autres sénatrices et sénateurs pour souligner jusqu'à quel point c'est un moment important. On a parlé d'un espace fédérateur, mais à mon point de vue, c'est aussi un outil dont on se dote parce que le champ des études acadiennes est bien fréquenté. C'est un champ qui demeure en friche et comme société, nous avons besoin d'un outil comme celui-là pour bâtir une connaissance sur nous-même pour nous permettre de progresser. Je voudrais souligner le travail du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et celui du recteur et vice-chancelier dans ce dossier qui, à travers la campagne Excellence et en faisant le suivi du rapport Richard, a permis à ce dossier de cheminer.

Gaudet : Est-ce que je comprends bien que ce nouvel Institut deviendra un peu le mandat élargi des Études acadiennes? Je vois que c'est le directeur des Études acadiennes qui va devenir le directeur de ce nouvel Institut. Est-ce que c'est ça? Est-ce que l'on élargit le mandat des Études acadiennes pour jouer un rôle beaucoup plus grand afin d'essayer de coordonner le tout?

VRER : C'est ça. Le directeur actuel est déjà appelé, par la force des choses, à agir sur une pluralité de différents champs. En d'autres mots, il a une bonne formation pour devenir un directeur de l'Institut.

Recteur et vice-chancelier : La Chaire de recherche en ethnologie acadienne relève de la Faculté des arts et sciences sociales, notamment du Département d'études françaises. Ce ne sera pas l'Institut qui aura la compétence sur les chaires acadiennes. Ces chaires sont des chaires professorales qui relèvent des unités académiques existantes. L'Institut n'aura pas juridiction sur ces entités. Ils vont faire partie de la dynamique générale de cet Institut.

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

Dîner de 12 h 30 à 13 h 20.

14. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

Voir le Document J, p. 1-7

Président d'assemblée : Je vais demander au recteur et vice-chancelier de nous replacer dans le contexte parce que ça fait plusieurs réunions que ce sujet est à l'ordre du jour. Il faudrait peut-être faire le point et déterminer aujourd'hui quel est exactement l'objet de notre décision.

Recteur et vice-chancelier : En fait ce qui est intitulé « nouveau document », par rapport à ce que vous aviez reçu avec les documents du Sénat académique, ne présente pas de changements sur le fond. On a fait une certaine révision du règlement sur le plan linguistique et c'est la raison pour laquelle il y a un nouveau document. Maintenant, vous voyez quatre colonnes. Normalement, lorsque l'on arrive avec une proposition de changements aux Statuts et règlements, il y a deux colonnes. Il y a la colonne « actuelle » et la colonne « proposée ». On a voulu faire l'historique parce que cette question est devant le Sénat académique depuis quelques années. À la suite de la réorganisation des facultés, notamment avec la création de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et du fait que c'était une Faculté qui était composée uniquement d'écoles intégrées, on a senti le besoin de préciser le rôle des directions d'école intégrée. Alors, la colonne de gauche, c'est le règlement actuel. Ensuite la colonne suivante, c'est la première modification qui avait été présentée au Sénat académique pour modifier le règlement actuel et le sort qui avait été réservé était de le déposer. Mais, un certain nombre de commentaires ont été exprimés. On avait convenu que l'on tiendrait compte de ce débat pour revenir au Sénat académique avec une modification à la proposition et c'est ce que l'on retrouve dans la troisième colonne. Cette proposition n'a pas été battue, elle a été déposée. Maintenant, quel est l'enjeu fondamental ici? D'abord, l'exercice a été fait afin de préciser le rôle des directions d'école intégrée en rapport avec le Conseil de faculté et en rapport avec les assemblées départementales. L'école intégrée n'était pas une institution qui était nécessairement très bien connue à l'Université de Moncton. On avait une exception depuis une quinzaine d'années, soit l'École de travail social. Les écoles que l'on connaissait, jusqu'à la réforme de 2000, étaient des écoles détachées. La direction avait les mêmes compétences qu'une doyenne ou un doyen, donc cela posait peut-être moins de problèmes. Avec l'arrivée de cinq écoles intégrées, notamment avec une Faculté qui est composée que d'écoles intégrées, on a senti le besoin de préciser un certain nombre d'éléments. Un comité a été créé. Ce comité, composé de gens des deux facultés, avait amené le premier rapport et la première proposition, c'est-à-dire la deuxième colonne. Maintenant, quelle est la grande différence entre la troisième colonne que l'on avait considéré à la dernière réunion du Sénat académique et celle qui vous est soumise aujourd'hui? C'est la suivante : il y a déjà eu des débats à plusieurs reprises à savoir comment on définissait le rôle d'une directrice ou d'un directeur d'école intégrée puisque une bonne partie de son rôle est semblable au rôle et aux attributions d'une directrice ou d'un directeur de département. Alors, il y a eu différentes façons de rédiger l'article 62 des Statuts et règlements et je pense qu'il y a deux points de vue qui sont exprimés au Sénat académique. Il y en a un qui voudrait que l'on dise que les attributions d'une directrice ou d'un directeur d'école intégrée sont celles d'une directrice ou d'un directeur de département à l'exception des suivantes, puis on en énumérait un certain nombre. Ceci parce que dans les écoles intégrées, du fait qu'elles ne sont pas des départements en raison des relations avec les professions et les agréments du programme, on avait déjà dans les règlements antérieurs des attributions qui étaient spécifiques à des directions d'école. C'est l'approche privilégiée de mon collègue, le sénateur Bouchard, et d'autres bien sûr. L'autre approche, je vous dirai que c'est la mienne, et c'est peut-être une approche de juriste, est à l'effet que l'on devrait décrire, de façon exhaustive, les attributions des directions d'école intégrée et ne pas le faire en référence à un autre gestionnaire académique qui est la direction d'un département. Ça ne veut pas dire que l'on ne doit pas faire une énumération qui est semblable à plusieurs points de vue, mais je pense que l'on ne devrait pas le faire en référence. Quelles sont les raisons pour ça? Premièrement, les directions ne sont pas les mêmes, elles sont différentes. Il y en a qui sont semblables et il y en a qui sont complémentaires. Deuxièmement, quand on regarde le rôle d'une directrice ou d'un directeur de département, on le trouve à deux endroits. On le trouve dans les Statuts et règlements de l'Université à l'article 64 et on le trouve aussi dans la convention collective. Dans la convention collective, quand on parle de directrice ou directeur de département, ça s'applique à Moncton. Et, si vous allez faire une analyse de la convention collective, avec le corps professoral à Moncton, on réfère périodiquement à la directrice ou au directeur, d'abord à l'assemblée départementale du département et à la directrice ou au directeur d'école. Or, à mon point de vue, il y a une différence importante dans la façon de

14. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (suite)

déterminer le rôle et les attributions de chacun. Une directrice ou un directeur d'école intégrée n'est pas syndiqué. Elle ou il fait partie de l'administration de l'Université et elle ou il n'est pas membre de l'unité de négociations. Cependant, la directrice ou le directeur de département est membre de l'unité de négociations et je comprends tout à fait que, lorsque l'on est à la table de négociations avec le corps professoral, l'on ait des préoccupations de part et d'autres et que l'on ait des demandes sur le rôle de la directrice ou du directeur de département ou de l'assemblée départementale. Ce qu'il faut assurer dans ce cas, c'est que nous, en tant qu'employeur, lorsque l'on est à la table de négociations avec le corps professoral, il y a des choses qui touchent les attributions d'une directrice ou d'un directeur de département. Si l'on est prêt à aller plus loin ou si l'on veut contredire quelles sont les attributions d'une directrice ou d'un directeur de département dans les Statuts et règlements, il faut être conscient de cela. Je pense que la première chose que je dois faire en tant que recteur et vice-chancelier, c'est de m'assurer, avec mes patrons, que je peux signer une convention collective qui va nécessiter une modification des Statuts et règlements. Mais, l'inverse est aussi vrai. Je ne peux pas non plus plaider les Statuts et règlements pour ne pas respecter une disposition de la convention collective. Si j'ai signé la convention collective et qu'il y a une contradiction au sujet de la directrice ou du directeur de département entre la convention collective et les Statuts et règlements, je devrai respecter les engagements que l'on a pris dans le contrat en vertu de la convention collective. Donc pour moi, c'est très important que l'on fasse cette distinction et c'est pour cette raison que, sur le plan de la logique, il faut d'abord et avant tout s'assurer que dans la mesure où l'on sait que les directrices ou les directeurs d'école intégrée ont des rôles semblables aux directrices ou directeurs de département, au moins en vertu de l'article 64, que l'on s'assure que, dans la rédaction des attributions des directrices et directeurs d'école intégrée dans les Statuts et règlements, l'on ne se contredise pas par rapport à ce qui est dit dans les Statuts et règlements en ce qui concerne la directrice ou le directeur de département. C'est de cette façon que nous avons préparé la proposition qui est devant vous aujourd'hui. Donc, essentiellement, ce qui est dit à l'article 62, au premier paragraphe, on dit tout simplement qu'une école est dirigée par une direction d'école nommée par le Conseil des gouverneurs. On ne fait pas la distinction entre une école intégrée et une école détachée. Au paragraphe deux, on dit que dans le cas d'une école détachée, les attributions et le rôle de la directrice ou du directeur d'école est le même qu'une doyenne ou un doyen. Ensuite, le troisième, c'est le cas des directrices ou directeurs d'école intégrée. Le paragraphe 62(3) dit qu'elles ou ils relèvent directement de la doyenne ou du doyen et à partir du paragraphe 62(4), on précise la qualité de premier responsable de l'école intégrée. Si vous regardez jusqu'au paragraphe 62(4) d), ce sont des attributions qui sont propres à une directrice ou un directeur d'école intégrée et que l'on ne revoit pas dans la description des attributions d'une directrice ou d'un directeur de département à l'article 64. À partir du paragraphe 62(4) e), c'est une adaptation pour tenir compte du fait que l'on parle d'une école et non pas d'un département, soit les attributions qui sont données à la directrice ou au directeur de département à l'article 64. Si vous regardez, vous allez voir qu'il y a, au niveau du fond, les mêmes attributions pour la directrice ou le directeur d'école intégrée que pour la directrice ou le directeur de département à partir de l'alinéa 64(4) e) jusqu'à la fin de l'article. Au-delà des quatre premières attributions qui sont propres à la directrice et au directeur d'école intégrée, est-ce que l'on pourrait, avec l'évolution de la convention collective, se retrouver avec un écart entre l'attribution d'une directrice ou d'un directeur de département et d'une directrice ou d'un directeur d'école intégrée? Techniquement, ceci pourrait arriver, mais si l'on veut assurer le bon fonctionnement avant de signer la convention collective qui apporterait des modifications en ce qui concerne le rôle et les attributions d'une directrice ou d'un directeur de département, je pense qu'il faut se demander si cela pourrait avoir un impact indirect sur le rôle d'une direction d'école intégrée et, le cas échéant, si l'on est confortable avec cela et si l'on pense que ceci peut s'adapter aussi à la direction d'école intégrée. Il va falloir éventuellement retourner et faire certaines modifications à nos Statuts et règlements. C'est peut-être bien complexe et j'espère que vous avez suivi mon raisonnement. C'est mon raisonnement et je n'aurais pas dû, parce que c'est peut-être tout à fait contraire à ce que M. Bouchard proposera et je n'aurais pas dû le citer, mais j'ai cru comprendre que le débat tourne autour de ces deux façons d'approcher le dossier.

Bouchard : Je pense que le recteur et vice-chancelier a bien expliqué le fond de ma pensée, qui n'est pas seulement la mienne, mais aussi celle de plusieurs autres sénatrices et sénateurs. J'ai été très surpris de voir ce document parce que je pensais que le Sénat académique avait voté sur la version qu'une école c'était, fondamentalement, un département auquel on ajoute des responsabilités supplémentaires pour rencontrer l'aspect

14. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (suite)

professionnel de ces écoles. Donc, il n'est pas nécessaire de réécrire ce que la directrice ou le directeur doit faire, mais que la directrice ou le directeur d'école, c'est essentiellement une directrice ou directeur de département qui a quelques attributions plus importantes qui sont spécifiées dans les Statuts et règlements. Il ne faut jamais oublier une chose, que vous soyez directrice ou directeur d'une école ou d'un département, vous êtes à la tête d'un groupe de professeures et professeurs qui dispensent des programmes. Le rôle est le même fondamentalement. J'ai beaucoup de problèmes car on va créer deux unités. Une école qui est définie dans les Statuts et règlements et un département qui est défini dans la convention collective. On risque, en effet, au rythme du renouvellement de la convention collective, d'arriver à deux structures administratives différentes. Pour moi, ce n'est pas une logique juridique, c'est une logique administrative. Je pense que les responsabilités et les tâches d'un département et d'une école sont presque semblables, sauf sur un aspect. Je ne vois pas pourquoi on réinventerait la roue et l'on se redonnerait deux structures, et c'est ce qui risque d'arriver si l'on fait cela. On a déjà commencé à le faire. Il y a au moins un article qui est très important et qui est différent, c'est le paragraphe 62(4) m) dans le document. Ce paragraphe, c'est de répartir les charges de travail du corps professoral de l'école. Dans la convention collective, c'est pas mal différent. C'est de répartir les charges académiques des professeures et professeurs du département conformément aux recommandations de l'assemblée départementale. Il doit y avoir quelque chose parce que dans la convention collective, c'est bien marqué que l'assemblée départementale peut recommander les charges. Alors, déjà on voit une différence qui, à mon avis, est importante. Au paragraphe 62(4) e), on note qu'une directrice ou un directeur dirige les activités universitaires de l'école tandis qu'une directrice ou un directeur de département dirige les activités académiques. C'est quoi la différence entre universitaire et académique? Est-ce que universitaire, c'est plus grand? Est-ce que directrice ou directeur d'école, c'est plus universel? Je ne sais pas, mais je dois dire que je ne pense pas que ça nous pose des problèmes insurmontables, mais je ne pourrai pas approuver ce nouveau document parce qu'il ne coïncide pas du tout à ce que j'avais cru être ce qui nous serait soumis.

C. Bourque : Au début de ce long processus, j'avais plusieurs des inquiétudes exprimées par monsieur Bouchard. Je pense que l'on a suffisamment évolué pour que je puisse l'accepter tel quel. J'avais une inquiétude et une question par rapport au paragraphe 62(4) m) et c'est différent du commentaire de monsieur Bouchard. On voit que répartir les charges de travail du corps professoral de l'école donne l'impression que l'autorité est maintenant sur les charges académiques résidant chez la directrice ou le directeur d'école et l'on a les Statuts et règlements et la convention collective qui disent que c'est la doyenne ou le doyen qui a cette autorité. Donc, je me demande si l'on n'est pas en train de créer un conflit.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que c'est une excellente question. Quand la secrétaire générale m'a montré ce texte, j'ai eu exactement la même réaction que vous. En fait, je veux quand même rassurer le sénateur Bouchard que la rédaction du paragraphe 62(4) m) est exactement mot à mot ce que vous avez pour le département à l'article 64 des Statuts et règlements. Dans la convention collective, on extrapole un peu plus et l'on décrit une procédure pour arriver à répartir ceci. C'est vrai que la convention collective est beaucoup plus explicite. J'ose croire que dans la convention collective, on donne le pouvoir final à la doyenne ou au doyen. Donc, il faut que vous compreniez que la directrice ou le directeur d'école relève de la doyenne ou du doyen. La doyenne ou le doyen ne va pas accepter que la direction d'école soit la dernière consultée qui donne l'autorisation finale sur l'attribution des tâches, alors qu'elle ne le fait pas pour la direction du département, mais ce n'est pas dans les Statuts et règlements. La pratique actuelle est articulée dans la convention collective par rapport aux Statuts et règlements. Dans le cas de l'École de travail social, est-ce que vous ne faites pas exactement la même chose que vous faites pour les départements?

McKee-Allain : On fait la même chose, mais on applique la convention collective. Par le temps que les recommandations de la directrice de l'École me parviennent, le travail a été fait au niveau de l'assemblée. Je pense que l'on s'entend sur ça. Est-ce que le paragraphe 62(4) m) est tel que formulé ici?

Recteur et vice-chancelier : Pour moi, la pratique est claire pour la directrice ou le directeur de département parce que les Statuts et règlements de l'Université en rapport avec la répartition des charges est exactement mot à mot sur la façon que ça été exprimé. Si vous allez voir à l'article 64, c'est une reproduction de ce paragraphe.

14. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (suite)

Bouchard : Sauf que, pour la directrice ou le directeur de département, parce que la convention collective le dit, elle a préséance sur les Statuts et règlements. Avec ce que l'on s'appête à faire, il n'y a rien dans la convention collective qui dit comment la directrice ou le directeur d'école va fonctionner.

C. Bourque : Qui a l'autorité sur les charges? En bout de ligne, est-ce que la dernière phrase de l'alinéa 62(4) i) de la troisième colonne demeure, indirectement, sans être écrite dans l'alinéa 62(4) m) de la quatrième colonne parce que la dernière phrase dit : « les charges de travail sont arrêtées par la doyenne ou le doyen »?

Recteur et vice-chancelier : Il n'y a personne qui pourrait contester l'interprétation que l'on doit donner à la disposition de l'article 64 par rapport à l'attribution des charges avec la pratique qui existe depuis de nombreuses années. Concernant le libellé, qui est exactement le même en ce qui concerne la direction d'école, il me semble que c'est logique que l'on ne peut pas avoir une approche différente. Le précédent est établi depuis longtemps. Si l'on avait à rédiger cela d'une façon différente, je peux comprendre, mais l'intention c'est de l'avoir mot à mot pour assurer que l'on va avoir la même pratique par rapport à ceci.

Deguire : Premièrement, j'aimerais faire un commentaire sur ce que monsieur Bouchard vient de dire. Pour l'alinéa 62(4) m), on peut répéter la même chose pour l'alinéa 62(4) l). Je n'en ferai pas une discussion. Je comprends très bien le besoin de mettre à jour la réalité des écoles et la réalité du document officiel de l'Université. Il y a un certain retard depuis la restructuration des facultés. Il y a une mise à jour à faire et c'est important. Prenons le temps de la faire correctement. Je pense qu'il y a un certain nombre d'éléments qu'il faut éliminer avant d'aller de l'avant avec ce projet ou avec un autre. Je dis ce que j'ai déjà dit, même si certains le contredisent. Il suffit de lire le rapport du commissaire Dubé qui date du mois d'août 2004 et qui reformule la Loi qui décrit l'ABPPUM. La définition de l'ABPPUM a été modifiée en 2004 et dans le changement, il y a une liste d'exclusion qui dit que l'ABPPUM, c'est toutes les employées et tous les employés de l'Université, sauf les directrices et directeurs d'école. Par conséquent, on pourrait aller devant une Cour pour dire que ces gens sont des professeures ou professeurs. On ne le fait pas pour la raison suivante : on ne sait pas si c'est le vœu des assemblées d'école ou si c'est le vœu des membres. On a fait un sondage à cet effet l'année passée. Ça semble être le vœu dans quatre écoles sur cinq. Ce n'est pas le cas à l'École de science infirmière qui se dit satisfaite de la situation actuelle. C'est une école réseau qui fonctionne très bien. C'est une situation très particulière, mais ce n'est pas le cas des quatre autres écoles. On a fait un sondage pour savoir comment les gens pensaient. Ils ont dit : « on aimerait bien être comme les départements, on aimerait bien être représenté auprès de l'administration par un membre de l'ABPPUM et non pas que l'administration se représente auprès des professeures et professeurs ». Ceci crée des problèmes dans la façon dont les écoles fonctionnent et plusieurs professeures et professeurs nous l'ont dit. Ça ne devrait pas venir du haut, ça devrait venir du bas. Donc, tant que l'on n'a pas réglé le problème du statut des directions d'école juridiquement à savoir s'ils sont des cadres ou des membres de l'ABPPUM et ceci à la satisfaction des membres dans les assemblées de l'école, il est prématuré de voter là-dessus aujourd'hui et je demande le dépôt.

Président d'assemblée : Il y a une proposition de dépôt. Je ne me suis pas rendu compte que l'on était en train de discuter sur un document qui n'avait pas été proposé pour adoption, c'est donc la première chose à faire.

R : 19-SAC-060825

Neil Boucher, appuyé par Hubert Roussel, fait la proposition suivante :

« Le Sénat académique recommande au Conseil des gouverneurs les modifications apportées à l'article 62 (Directeur, directrice d'école) des Statuts et règlements. »

Deguire : J'aimerais avant que l'on décide du sort de cette proposition, qu'il y ait une étude plus exhaustive des besoins exprimés par les professeures et professeurs dans les écoles. Suite à ceci, si c'est le vœu de continuer, l'ABPPUM va s'incliner. Mais ce que l'on a entendu et ce que l'on a vu lors du sondage et ce que l'on entend régulièrement en discutant avec les professeures et professeurs, c'est que la situation actuelle n'est pas satisfaisante pour les professeures et professeurs dans les écoles. Donc, je vais demander le dépôt.

14. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (suite)

Président d'assemblée : Voulez-vous faire votre motion de dépôt tout de suite ou voulez-vous d'abord entendre les commentaires?

Deguire : Il peut y avoir une discussion. Je peux attendre.

Président d'assemblée : Vous voulez continuer la discussion, donc c'était juste une intention?

Deguire : Oui.

Dako : Mes inquiétudes sont liées à l'alinéa 62(4) m). Tel que le recteur et vice-chancelier l'a dit tout à l'heure, il faut définir chaque attribution. J'estime qu'il manque matière ici et ça peut porter à confusion, même jusqu'à aller à l'abus. Je suis d'accord avec l'alinéa 62(4) i), dans la troisième colonne, dans lequel il y a des précisions. S'il faut les affecter, il faudrait directement les appliquer tout de suite au lieu de faire des interprétations. D'une façon générale, j'estime que ce travail devrait être davantage discuté. Je voterai contre cette proposition.

Marcoccio : C'est ma première fois depuis longtemps que j'entends un débat autour de ceci et je dois dire que j'étais, moi aussi, très surprise. Je vois « révision linguistique », mais c'est vraiment un texte différent de ce qui avait été discuté. Je suis d'accord avec le sénateur Bouchard à ce sujet, je partage ses préoccupations et je comprends le raisonnement. Ayant participé à maintes reprises à des discussions entre les directions d'école à ce sujet, en fait les pratiques, si l'on parle de répartition des charges de travail, sont très variables et indépendamment de ce que le libellé de la convention collective peut être à cet effet, l'avantage du texte précédent avait été négocié avec beaucoup de difficulté. Pour moi, on a perdu quelque chose dans cette nouvelle version. On risque d'avoir perdu un appui que l'on avait pour régulariser la situation telle qu'elle existe et nous donner des manières de vivre avec ce que l'on vit depuis de très longues années. C'est dommage car le texte, auparavant, rencontrait autant nos objectifs que ce qui est présenté aujourd'hui.

Président d'assemblée : Juste sur la question de la révision linguistique, si j'ai bien compris monsieur le recteur et vice-chancelier, vous parliez plutôt de la différence entre les deux documents et non pas entre la colonne 3 et la colonne 4.

Recteur et vice-chancelier : Juste la quatrième colonne du document que vous aviez reçu il y a dix jours, et celle qui a été déposée ce matin. Évidemment, je sais qu'il y a une proposition de dépôt qui s'en vient et je trouve cela désolant. S'il y a une autre proposition de dépôt, ça fera trois fois que l'on a une proposition de dépôt sur un projet de modifications de l'article 62 et je ne sais plus ce que l'on peut dire de plus ou de moins en rapport avec ce dossier. Par ailleurs, on a donné l'exemple de l'alinéa 62(4) m) qui pourrait porter à confusion. D'abord, je vous ai déjà dit que c'était mot à mot ce qu'il y a dans les Statuts et règlements et je vous rappelle que l'article 24(13) de la convention collective ne s'applique pas seulement à une directrice ou un directeur de département, mais aussi à une directrice ou un directeur d'école. Il n'y a rien dans l'article 64, tel que proposé, qui dit qu'il n'y pas d'assemblée départementale dans les écoles. Alors, la planification et la distribution de la charge de travail en vertu de l'article 24(13) s'applique aussi bien aux départements qu'aux écoles et dans les deux cas la doyenne ou le doyen a une autorité finale et je peux vous le lire. « Dans l'élaboration des projets de charges de travail, il appartient à la doyenne ou au doyen, en collaboration avec la directrice ou le directeur du département et l'assemblée départementale de préciser [...]. Pour sa part, la directrice ou le directeur du département ou de l'école, en consultation avec les employées et employés de son assemblée départementale, élabore les charges de travail assignées à chacune d'elles et à chacun d'eux et les soumet avec les justifications appropriées à la doyenne ou au doyen... ». Donc, je ne vois pas la difficulté. L'argument du sénateur Deguire ne me semble pas être un argument correct. Les directrices ou directeurs d'école intégrée ne sont pas des membres de l'unité de négociations. Peut-être qu'un jour ils le seront, mais ils ne le sont pas pour le moment. On connaît les résultats de l'arbitrage sur cette question. En tant que recteur et vice-chancelier de l'Université, je dois amener ceci devant le Conseil des gouverneurs. Je dois quand même être conscient que certains sont syndiqués et certains ne le sont pas. Je ne peux pas dire au Conseil des gouverneurs que les fonctions d'une directrice ou d'un directeur d'école intégrée sont les mêmes qu'une directrice ou un directeur de département, ce n'est pas vrai.

14. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (suite)

Président d'assemblée : Monsieur Bouchard, vous avez déjà intervenu, mais étant donné que monsieur le recteur et vice-chancelier vient d'ajouter quelque chose de nouveau, je pense que cela serait juste.

Bouchard : Le recteur et vice-chancelier a parlé des traditions. Je pense que madame Marcoccio a bien spécifié que l'École de travail social a des traditions qui se réfèrent d'autant plus à la convention collective. Mais les autres écoles qui étaient autrefois des mini-facultés n'ont pas ces traditions et l'on a eu des problèmes et l'on va en avoir d'autres, alors c'est mieux d'avoir les choses claires. L'alinéa 62(4) m), à mon avis, n'est pas clair même si l'on peut dire que l'article 24(13) de la convention collective pourrait servir à des gens. Pourquoi ne pas rendre les choses claires? Encore une fois, la Commission des relations de travail avait décidé que les directrices et directeurs d'école étaient des cadres. Ils se sont aperçus que les directrices ou directeurs d'école avaient neuf crédits. On avait considéré qu'elles et ils étaient des cadres et comme les directrices ou directeurs de département enseignaient plus de cours, on a considéré qu'elles ou ils étaient des professeures ou professeurs. Je pense que l'on doit rejeter ce document. Cette fois, je me proposerais pour vous écrire une version qui serait acceptable pour le Sénat académique parce que, à chaque fois qu'on le dépose et qu'on l'envoie, on dirait qu'il y a une tête dure qui réécrit exactement ou à peu près la même chose. Ce n'est pas surprenant que ce soit déposé à chaque fois.

Président d'assemblée : Avant de donner la parole à M. Deguire, je veux inviter d'autres personnes à intervenir si vous voulez le faire.

VRER : Je demande le vote secret.

Président d'assemblée : C'est une question préalable et pour qu'elle réussisse, il faut deux tiers des voix. Normalement, on ne peut pas interrompre prématurément un débat. Alors si c'est bien ce que vous voulez faire, je vais demander s'il y a deux tiers des voix.

P : 20-SAC-060825

Neil Boucher, appuyé par Gaston LeBlanc, propose :

« Que l'on passe immédiatement au vote. »

Comme il s'agit d'une question préalable et qu'elle n'a pas atteint deux tiers des voix, la proposition est rejetée.

Chiasson : L'intervention du sénateur Bouchard me semble aller vers un amendement. Est-ce qu'un amendement est suffisant pour corriger ce projet?

Président d'assemblée : Vous voulez dire pour réparer l'alinéa 62(4) m)?

Chiasson : C'est ce que je crois qui est le sens de l'intervention du sénateur Bouchard, à moins que je me trompe.

Bouchard : Ça ne répare pas tout à fait, mais c'est certain que c'est mieux que rien. On peut proposer un amendement. Alors, ce serait de remplacer l'alinéa 62(4) m) de la colonne 4 par l'alinéa 62(4) i) de la colonne 3.

Amendement

R : 21-SAC-060825

Gilles Bouchard, appuyé par Jeanne d'Arc Gaudet, propose :

« Que l'on remplace le libellé de l'alinéa 62(4) m) par ce qui suit : élabore les projets de charges de travail en consultation avec chacun des membres du corps professoral de son école; les soumet à l'assemblée départementale et après étude des recommandations de l'assemblée départementale, les soumet à sa doyenne ou à son doyen. Les charges de travail sont arrêtées par la doyenne ou le doyen. »

14. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (suite)

Bouchard : Ceci a l'avantage d'être clair. Leurs pouvoirs sont affirmés clairement.

Deguire : Je ne sais pas si j'ai le goût de proposer un changement à l'amendement et de demander le dépôt. Je veux faire la mention que la remarque qui s'applique à l'alinéa 62(4) m) devrait aussi s'appliquer à l'alinéa 62(4) s).

Président d'assemblée : Ce serait un deuxième amendement.

Deguire : C'est exactement la même situation et pour les mêmes raisons.

Président d'assemblée : Je ne veux pas mélanger les choses. On va y aller une chose à la fois.

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

Président d'assemblée : Maintenant, on revient à la proposition principale. Monsieur Deguire, voulez-vous faire un deuxième amendement?

Deguire : Non.

Président d'assemblée : Donc, vous êtes prêts à voter sur la proposition principale?

Deguire : S'il y a un vote, ça annule la chance que j'ai de faire un dépôt, donc je lève la main pour prendre la parole.

Président d'assemblée : Vous voulez proposer le dépôt maintenant? Je veux connaître votre intention.

Deguire : Je veux proposer le dépôt.

Président d'assemblée : Il n'y a pas de discussion sur une proposition de dépôt.

Deguire : Avant de proposer le dépôt, j'ai le droit d'expliquer pourquoi je le fais en réponse à ce que le recteur et vice-chancelier a dit.

Président d'assemblée : Vous pouvez procéder.

Deguire : Je comprends la frustration du recteur et vice-chancelier. Je comprends que c'est la troisième fois que l'on dépose ce règlement. Si on l'accepte tel quel, on va revenir de toute façon devant le Sénat académique. Concernant la question des directrices et directeurs d'école, l'ABPPUM va la poser. On va aussi consulter les gens dans les écoles pour savoir si ce document est satisfaisant ou s'il y a des modifications qui sont souhaitables. La même discussion va revenir que ce document soit déposé ou non. Est-ce que vous voulez que ce soit accepté aujourd'hui et que l'on revienne avec une discussion sur le statut dans un an? Réglons d'abord le statut des directrices et directeurs d'école. Déterminons d'abord quels sont les besoins que nous expriment les gens dans les écoles. Peut-être qu'il faudrait faire une différence à ce moment entre l'École de science infirmière et les autres écoles. D'après le sondage de l'an passé, ça semblait aller dans cette direction et ensuite on aura un texte final sur lequel on pourra se prononcer. Il ne sera probablement pas nécessaire de le déposer d'aucune façon. Que l'on réfléchisse sur le statut des directrices et directeurs d'école et que l'on s'entende sur ce que l'on veut et ensuite ce sera le temps de faire une proposition comme celle-là. Pour cette raison, je demande le dépôt.

Président d'assemblée : En réalité, ce que vous faites, c'est que vous demandez une étude.

Deguire : L'étude doit être faite en dehors du Sénat académique. L'ABPPUM va contacter l'administration et il y aura des discussions.

14. MODIFICATIONS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS (suite)

P : 22-SAC-060825

Paul Deguire, appuyé par Robert Baudouin, propose :

« Que la proposition R : 19-SAC-060825 soit déposée. »

Vote sur P22	Pour 8		REJETÉE
--------------	--------	--	---------

La proposition n'a pas reçu le minimum requis de 10 voix.

Vote sur R19 (amendée)	Pour 20	Contre 8	ADOPTÉE
------------------------	---------	----------	---------

15. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES ; RAPPORT D'ÉTAPES

VRER : Je vais vous expliquer pourquoi c'est un rapport d'étapes plutôt que le dépôt d'un échéancier de la reconfiguration des programmes. Je réalise qu'il y a quelques personnes autour de la table qui sont à leur première réunion du Sénat académique. Je vais me permettre de faire un résumé. Vous vous rappellerez que les paramètres de la reconfiguration des programmes ont été adoptés au Sénat académique au mois de novembre 2005 et que ces paramètres avaient été préparés par le Comité *ad hoc* sur la reconfiguration des programmes. Les services de Léandre Desjardins, ancien vice-recteur à l'enseignement et à la recherche avaient été retenus. Il m'avait accompagné tout au long des consultations auprès des trois campus et auprès des différentes instances. On avait développé un outil de reconfiguration que j'ai présenté au Sénat académique et qui a été adopté en novembre 2005. À l'hiver 2006, j'ai procédé à la mise en place du Comité consultatif de la reconfiguration des programmes tel que demandée par le Sénat académique en novembre 2005. Le Comité consultatif du Sénat académique de la reconfiguration des programmes a suivi les directives de formation des comités du Sénat académique. Le Comité est composé des personnes suivantes : le doyen des études du Campus d'Edmundston, Jacques Paul Couturier; le vice-doyen de la Faculté des sciences, Christian Kant; le professeur d'économie, Ronald C. LeBlanc; le doyen des Études du Campus de Shippagan, Edgar Robichaud; l'étudiant Luc Roy et moi-même. Vu l'envergure du dossier, l'Université a décidé de retenir une personne à temps plein, soit une ancienne vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales, Lise Dubois. Elle a commencé son travail le 1^{er} juillet 2006. Elle est membre du Comité consultatif sur la reconfiguration des programmes. J'ai demandé aux facultés, à l'hiver et au printemps 2006, d'amorcer la réflexion sur la reconfiguration au sein des facultés et de présenter un document succinct de deux à quatre pages sur la façon d'aborder la reconfiguration des programmes. Ceci a été fait et fait maintenant partie du dossier de la reconfiguration des programmes. Ces documents serviront à guider le travail du Comité. Aussi, nous avons effectué une visite sur le champs auprès d'une institution qui avait tout récemment fait l'expérience de la reconfiguration des programmes. Conséquemment, madame Dubois et moi-même avons passé une journée et demie à l'Université d'Ottawa où nous avons rencontré plusieurs intervenantes et intervenants à différents palliers de l'institution qui avaient piloté des parties du dossier de la reconfiguration. Ceci a été fort intéressant pour nous; on a appris énormément de choses. Il y a certaines nuances entre la reconfiguration à l'Université d'Ottawa et la reconfiguration à l'Université de Moncton. Ici, c'est une initiative qui vient de l'Institution. À l'Université d'Ottawa, c'est une initiative qui est venue de l'extérieur de l'Institution. En d'autres mots, c'est le gouvernement de l'Ontario et le ministère de l'Éducation qui ont imposé la reconfiguration des programmes. Lorsque le Comité consultatif a poursuivi son travail au printemps 2006 et que madame Dubois, de façon officieuse a fait partie des délibérations, on s'est rendu compte qu'il y avait un élément de la reconfiguration des programmes qui avait échappé au premier comité *ad hoc*. Ce sont les liens serrés entre les objectifs de formation que l'on a proposés en novembre 2005 et les normes de composition de ces mêmes programmes. Le Comité consultatif est d'avis qu'un examen approfondi de ces normes s'impose. Comment l'intégration de nouveaux objectifs de formation aux programmes existants peut-elle se faire sans conséquence sur les normes de composition de ces programmes? Parmi les objectifs que nous avons acceptés, soit la formation générale, la formation fondamentale, l'internationalisation et autres, il y aura des retombées directes sur les normes de composition. Ce que l'on a décidé de faire immédiatement, c'est une analyse des programmes tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif. Le niveau quantitatif veut dire que l'on a examiné les normes de composition et le nombre de crédits qui étaient exigés

15. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES ; RAPPORT D'ÉTAPES (suite)

dans chacun des programmes. Au niveau qualitatif, on a examiné la répartition de ces crédits à l'intérieur du programme même. Une deuxième analyse a été amorcée par le Comité consultatif. C'est une analyse comparative à l'échelle de l'Atlantique et à l'échelle nationale. Les résultats de ces deux analyses ont permis au Comité consultatif de se poser trois questions fondamentales. Premièrement, nos normes de composition des programmes, vieilles de 10 ans, voire même de 20 ans pour certains programmes, correspondent-elles toujours au besoin de formation de nos étudiantes et de nos étudiants du début du 21^e siècle? Deuxièmement, est-ce que ces normes se comparent avec les pratiques générales suivies dans d'autres universités de la région et du pays? Troisièmement, est-ce que les normes de composition actuelles permettent la mise en œuvre des six objectifs de formation de la reconfiguration des programmes? À cette dernière question, le Comité pense que la réponse est non. La reconfiguration des programmes, fondée sur les normes actuelles, serait vouée à l'échec. L'intégration des six objectifs de formation constitue le cœur de la reconfiguration et intégrer ces objectifs aux programmes actuels, tels qu'ils existent, ne ferait que souligner davantage les incohérences systématiques qui existent présentement dans nos programmes. Conséquemment, le Comité consultatif sur la reconfiguration des programmes considère que leur image des normes sur les nouveaux objectifs constitue essentiellement et de façon *sine qua non* le point de départ de la reconfiguration des programmes. C'est pourquoi vous avez maintenant un rapport d'étapes plutôt qu'un échancier. Toutefois, le Comité consultatif propose le suivant pour le Sénat académique du mois de novembre 2006. Premièrement, un argumentaire étoffé en faveur de revoir nos normes de composition. Deuxièmement, un gabarit qui intégrera à la fois les normes de composition révisées et les six objectifs visés et acceptés par le Sénat académique. Nous comprenons que la présentation d'un gabarit au mois de novembre va susciter toute une discussion fructueuse pour le Comité consultatif. Lors de la préparation du gabarit, le Comité consultatif aura toujours à l'esprit une disposition de souplesse, car nous reconnaissons que tous les programmes ne sont pas nécessairement identiques. Nous savons qu'il y a des programmes qui, à part de répondre aux exigences institutionnelles, doivent aussi répondre aux exigences d'une profession particulière. Nous reconnaissons cela, donc nous allons procéder avec souplesse. Nous allons procéder méthodiquement. Je voudrais tout simplement vous prévenir de ce que nous pensons proposer à la prochaine réunion du Sénat académique. Et en terminant, si vous allez à la page d'accueil du site Web de l'Institution, vous allez voir un lien direct avec le dossier de la reconfiguration des programmes. Il y aura un site Web qui sera créé afin que tous les membres de la communauté universitaire, touchés par cette reconfiguration, puissent examiner l'avancement des travaux du Comité.

Bouchard : Donc, ce que vous voulez toucher, c'est le nombre de crédits par discipline et aussi le nombre total de crédits, je suppose.

VRER : Oui. Je parle de souplesse. J'imagine que l'on va donner des paramètres. On ne va pas dire à l'administration publique c'est le cours A au lieu du cours B que vous devez enseigner, ce n'est pas notre rôle. Toutefois, nous pourrions peut-être donner des directives générales dans tous les programmes, tout en maintenant cette souplesse dont je parle. Il faut toujours se rappeler, quand on parle du nombre total de crédits à l'intérieur des programmes, qu'il y a un ménage à faire au niveau des crédits. C'est cela que nous voulons regarder. La CESPM a émis un énoncé de ce qu'elle s'attend au niveau des crédits pour un baccalauréat de quatre ans, un baccalauréat de cinq ans, un baccalauréat avec spécialisation, un baccalauréat avec majeure, etc. C'est une discussion que je me réserve et quand je vous dis que l'on va apporter un argumentaire étoffé à la prochaine réunion du Sénat académique, c'est ce genre d'information que l'on aura pour toutes les sénatrices et pour tous les sénateurs. Il y a un point de départ important, c'est que les étudiantes et les étudiants sont au cœur de la reconfiguration des programmes. Le Comité croit nécessaire de savoir si l'ajout de crédits additionnels à des programmes est dans le meilleur intérêt des étudiantes et étudiants. Le Comité considère que ceci est une question valable à laquelle il faut regarder.

Bouchard : Je dirais que, en ce qui a trait à l'administration publique, nous sommes heureusement exemptés de la reconfiguration.

VRER : Oui, je le sais.

15. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES ; RAPPORT D'ÉTAPES (suite)

Winter : J'ai un certain nombre de problèmes avec les formulations qui me semblent uniquement bureaucratiques, c'est-à-dire des formulations comme qu'est-ce que l'on fait pour les étudiantes et étudiants au 21^e siècle? Des concepts comme interdisciplinarité et synergie qui sont tous de bons concepts, mais pour moi, en tant que professeur sur le terrain, j'ai énormément de difficulté à transformer dans le concret. Je vais donner un exemple plus concret. Une lecture approfondie de Platon permettra de constater qu'elle peut avoir une influence sur la politique de Georges W. Bush. C'est terriblement important. Je dirais qu'il est absolument essentiel pour une étudiante ou un étudiant qui veut entrer dans le 21^e siècle et dans l'empire américain d'avoir un cours obligatoire portant sur la reconfiguration de la République de Platon. Voyez-vous, ça peut mener à tout ça. Plus j'avance, plus je deviens conservateur et avec mon collègue classicisme, le sénateur François Renaud. On se dit souvent que l'on devrait peut-être reconfigurer et revenir aux études classiques. Tout cela me semble des choses à discuter. Peut-être que je n'ai pas lu les bonnes choses? Peut-être que je n'ai pas été assez attentif lorsque des messages ont passé? Jusqu'à maintenant, ce contenu, je ne le vois pas. Avec respect, je dis que je ne le vois réellement pas. Il y a un très bon livre de Victor Davis Hanson, intitulé *Who Killed Homer*, où l'auteur pose la question. Comment définit-on une étudiante ou un étudiant? Qu'est-ce que ça veut dire une personne qui a une formation universitaire de qualité? Je suis maintenant un adulte participant au 21^e siècle, peut-être que je suis néophyte et peut-être que je ne discute pas des bonnes choses, mais c'est la question qui me préoccupe en tant que représentant professeur et aussi en partie représentant pour les étudiantes et étudiants. Je peux lire Platon à chaque fois que je le veux, mais il y a beaucoup d'étudiantes et d'étudiants qui viennent et qui ne savent peut-être même pas qu'il existe. J'aimerais qu'ils apprennent qu'il existe. Pas seulement Platon, mais d'autres aussi. Comment est-ce que je fais ça dans ce contexte où la discussion, encore une fois avec respect, semble être mené dans ce cadre d'acier wébérien de la bureaucratie? C'est ce qui me frustre comme vous voyez.

Président d'assemblée : Vous soulevez des questions de fond. Évidemment, on ne pourrait pas ouvrir une discussion de ce niveau aujourd'hui parce que le point à l'ordre du jour était simplement un rapport d'étapes. Comme vous êtes nouveau, je vous ai permis de donner votre opinion. Si vous voulez, on va revenir au rapport d'étapes. Sinon, on va maintenant passer au point suivant.

16. CRÉNEAUX DE RECHERCHE PRIORITAIRES ET AXE DE L'ENVIRONNEMENT

VRER : Concernant les deux créneaux de recherche qui avaient été retenus par le Sénat académique, soit les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'Optique et les matériaux de pointe (OMP), le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche a mis sur pied un comité tri-campus et tout récemment, nous avons reçu les rapports. Je les ai sur mon bureau et je n'ai pas eu le temps de les examiner avant l'envoi des documents au Sénat académique. Je voudrais tout simplement que ce soit inscrit dans le procès-verbal que ces deux documents, dans la mesure du possible, seront déposés au Sénat académique du 3 novembre.

Boghen : La recommandation d'inclure la thématique *Environnement* aux axes de développement s'appuie sur la présence des nombreuses infrastructures de recherche, d'activités et de programmes de formation. Suite à l'adoption de l'axe *Environnement*, une stratégie de développement a été élaborée comme pour les deux autres axes. Sous l'autorité du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, un comité a été mis sur pied en décembre 2005 et le vice-recteur adjoint à la recherche a coordonné ce comité consultatif. Sur ses recommandations, les membres de ce comité sont le doyen Charles Bourque, le doyen Edgar Robichaud, la doyenne Lise Caron, la professeure Souad H'Mida Lakhal et le professeur Omer Chouinard, directeur des programmes de la maîtrise en études de l'environnement. Un collègue, Sebastian Weissenberger, professeur en sciences de l'environnement à l'UQAM, s'est ajouté au Comité. On a eu plus d'une douzaine de réunions entre décembre 2005 et mai 2006. Parmi les activités entreprises figure le travail de documentation, de licenciement et d'inventaire. De plus, une analyse plus détaillée du sondage entrepris au printemps 2005 a été faite. On a fait cette analyse et il y a eu des consultations sous forme de table ronde préliminaire. Pour vous donner un bref bilan sur le sort des activités, il y avait beaucoup de discussions autour de toute cette notion de concept de définition de l'environnement. On a regardé le programme des cours, les programmes de formation d'autres universités canadiennes, le réseau de l'Université du

16. CRÉNEAUX DE RECHERCHE PRIORITAIRES ET AXE DE L'ENVIRONNEMENT (suite)

Québec à Sherbrooke, Laval, McGill et quelques universités en Ontario dont Toronto et York. Nous avons essayé de comprendre ce qu'ils font, comment ils priorisent, comment ils définissent et organisent leurs activités. On a fait un inventaire préliminaire sur les activités et les directions en recherche. Nous avons établi un cadre stratégique suite à ce sondage. Nous avons essayé de comprendre les différents éléments qui touchent l'environnement telles la pollution, la pêche, la foresterie et l'éducation afin d'avoir une meilleure appréciation. Maintenant, il y a beaucoup d'autres démarches à entreprendre. Évidemment, une consultation au Campus de Moncton s'avère nécessaire. Le temps ne permettait pas de le faire de façon sérieuse et détaillée. Ça va prendre des rencontres avec les représentantes et représentants des différents centres de recherche et toutes les instances qui touchent l'environnement. D'autres consultations auront lieu auprès du milieu universitaire et des différents ministères. À ce jour, on a travaillé avec l'existant. Maintenant, avec tous les changements, ça va prendre une période pour réétudier et faire l'analyse nécessaire pour recueillir les commentaires et les recommandations. On propose de continuer notre travail et l'on souhaite pouvoir déposer un document au Bureau du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour une soumission au Sénat académique d'ici la fin juillet 2007.

17. LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

La *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton* est entrée en vigueur le 22 juin 2006. Il s'agit notamment d'une modification au niveau de la composition du Sénat académique. Une copie de la Loi a été circulée aux sénatrices et sénateurs à titre d'information.

18. SUIVI DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS CGV-060617

Recteur et vice-chancelier : S'il y a des questions ou des commentaires, nous sommes en mesure d'y répondre.

Bouchard : Concernant le régime de retraite, est-ce réglé?

Recteur et vice-chancelier : Non.

Bouchard : Il y a un peu de difficulté dans le recrutement de cadres. Je me demande si les comités de sélection ne devraient pas être plus actifs dans la recherche de candidatures. J'ai déjà participé à un comité de sélection pour le poste de vice-rectrice ou vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et en fin de compte, on attendait que le chasseur de tête nous amène des candidatures. Je me demande si l'on ne devrait pas être proactif. Ils ne sont pas réellement dans une position de conflit d'intérêts parce que la décision n'appartient pas au comité de sélection, elle appartient au Conseil des gouverneurs.

Recteur et vice-chancelier : D'abord sur la première observation, pour le régime de pension, la réponse officielle est non sauf si le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines a reçu un appel depuis ce matin. Ce que l'on sait, c'est que le cabinet a étudié la question à sa dernière réunion, mais ce que l'on ne sait pas, c'est le résultat de cette discussion. Alors, on nous avait dit, il a quatre jours, qu'ils souhaitaient être en mesure de nous revenir dans la semaine ou dans les prochains dix jours. Techniquement, on pourrait avoir des réponses la semaine prochaine et ils nous ont dit qu'il restait une dernière réunion du cabinet de ce gouvernement avant l'élection. Je peux vous dire que l'on pilote ce dossier depuis plusieurs mois. On sait que les municipalités ont eu un régime d'exemption avec des conditions. On nous dit que c'est une approche semblable qui sera privilégiée pour les universités. En ce qui concerne votre suggestion par rapport au comité de sélection, toute suggestion est bonne et ce que l'on veut vous dire, c'est que c'est effectivement difficile dans certains cas de combler des postes. On a eu des candidates ou des candidats qui sont venus et qui sont allés à la consultation et que le résultat de la consultation a été positif et qu'il y a eu une recommandation favorable du comité et après tout ceci, la personne s'est désistée. Ceci a été le cas pour la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et pour la Bibliothèque Champlain. Donc, on est retourné à la case départ dans les deux cas. On souhaite que l'on pourra faire des décisions et combler ces postes prochainement.

19. STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTION

Voir le Document L, p. 1-10

S. LeBlanc : Vous avez trois documents sur votre table. Vous avez le tableau qui montre le bilan de l'Université, suivi des chiffres par campus et par faculté. Le tableau nous montre le nombre d'offres d'admission et de réadmission qui ont été faites dans chacun des trois campus. Si vous allez à la colonne de droite, vous voyez que pour l'Université, le potentiel en date du 23 août est de 4 820 étudiantes et étudiants. Ces offres doivent se concrétiser par des inscriptions. Vous le voyez dans le prochain tableau qui s'intitule « Statistiques d'inscriptions ». Pour l'ensemble de l'Université, par faculté et ensuite pas campus, en date du 24 août, on avait 4 179 inscriptions. Ce matin, à 8 heures, on avait 4 245 étudiantes et étudiants d'inscrits. Comparativement à l'année dernière, vous pouvez constater une diminution de 138 inscriptions. La question à savoir quand l'inscription a débuté, puis les comparaisons que l'on fait d'une année à l'autre, ça peut nous jouer des tours. Cette année, au Campus de Moncton, on a eu huit jours d'inscription. L'année dernière, au même vendredi, on avait eu neuf jours et parfois une journée peut faire une différence. La dernière journée d'inscription est toujours une grosse journée. Pour les deux autres campus, il y a eu des différences entre les dates d'inscription l'année dernière et cette année. À la lumière de tout ceci et en tenant compte de la situation des admissions et réadmissions, je projette pour la première fois depuis 1999 une légère diminution dans l'effectif final. Lorsque tout sera fini le 15 septembre, date limite d'abandon des cours, on aura un chiffre final. L'année dernière, au 19 septembre, on comptait 5 209 inscriptions. Je pense que cette année, ça va probablement être autour de 5 100 inscriptions. C'est certain que l'on est bien heureux, à chaque année, d'arriver et d'annoncer des augmentations. Depuis 2000, on a eu six années consécutives d'augmentation et durant cette période, on a eu une hausse de 780 étudiantes et étudiants. Ceci correspond à une augmentation de 18 %. Durant la même période, dans les écoles francophones de la province, il faut considérer que le nombre d'étudiantes et d'étudiants de douzième année passe de 3 500 à 2 800. Pendant que nous, on augmentait de 780, il diminuait de 700 étudiantes et étudiants, soit une baisse de 20 %. Je pense que, tôt ou tard, il fallait s'attendre à ce que l'on frappe le mur. Alors, avec une diminution de l'ordre de 100 étudiantes et étudiants dans les inscriptions, ceci représente une diminution d'à peu près 2 %. Comment éviter ces diminutions? On a eu un meilleur taux de pénétration dans les écoles durant les années 2000-2006 même si la population étudiante diminuait. On est passé de 25 % à 32 % de taux de pénétration en six ans. On a également eu une croissance dans le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux. Par exemple, en 2002, on comptait 228 étudiantes et étudiants internationaux. L'année dernière, on en comptait 286. Vous allez me dire que c'est juste une augmentation de 58 étudiantes et étudiants internationaux, mais je vais vous dire ceci : échanger cent étudiantes et étudiants canadiens pour 100 étudiantes et étudiants internationaux, ceci a certainement la même valeur sur papier lorsque l'on compte les effectifs étudiants, mais l'effort pour y arriver est tout à fait différent. Si l'on a 100 dossiers canadiens, ceci se traduit en 74 inscriptions, soit un taux d'inscriptions de 74 %. Cent dossiers internationaux se traduit en 17 inscriptions, ce qui veut dire un taux d'inscription de 17 %. Alors, si l'on veut remplacer cent étudiantes et étudiants canadiens par cent étudiantes et étudiants internationaux, il faut aller chercher à peu près 450 dossiers de plus. C'est plus facile à dire qu'à faire. L'autre élément, au niveau de l'effectif total, c'est que ce ne sont pas seulement les admissions qui ont une incidence sur le nombre final, c'est également le taux de rétention. Le taux de rétention s'est amélioré durant la période en question. En 1999, on avait un taux de rétention de 81 % et en 2006, on avait un taux de 86 %. Je pense que cette année, au niveau des réadmissions, il y a un plafonnement. C'est pour ça que la diminution dans les nouvelles admissions vont avoir un effet parce que les réadmissions ne vont pas compenser pour la perte.

Baudouin : Il me semble que, à la lumière de ce que l'on a parlé ce matin, il serait intéressant d'ajouter une colonne à ces tableaux afin de savoir combien de demandes ont été faites à l'Université. En ayant ces chiffres, ceci nous aiderait à avoir une autre perspective. Dans le même ordre d'idées, je pense qu'il serait intéressant, peut-être à la prochaine réunion du Sénat académique et lorsque la date limite d'inscription sera passée, d'avoir des chiffres par programmes. Un dernier commentaire, ce sont ces 406 étudiantes et étudiants qui, d'après ces chiffres, ont reçu une offre et qu'ils ne l'ont pas confirmée. Ce sont des pistes intéressantes pour la rétention. C'est certain qu'il y aura toujours des gens qui décideront de ne pas venir, mais il serait intéressant de savoir quelle catégorie, d'où ils viennent et pourquoi.

19. STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTION (suite)

Deguire : Ma première question concerne le nombre d'étudiantes et d'étudiants qui a passé de 3 500 à 2 800 dans les dernières années. Est-ce que la règle est aussi rapide dans les prochaines années qu'elle l'a été pour les dernières années? Est-ce que l'on entrevoit une espèce de plancher? Est-ce que l'on aura de longs planchers dans six ans? Ma deuxième question, est-ce que l'Université fait mieux qu'elle faisait historiquement? Est-ce qu'il y a des efforts dans cette direction? Est-ce que l'on a plus de gens des milieux anglophones que l'on en avait il y a 10 ans?

Recteur et vice-chancelier : Non, on n'a pas eu énormément de succès au niveau des étudiantes et étudiants de l'immersion. C'est un chiffre à peu près stable variant entre 15 et 25 par année au Campus de Moncton. Il n'y a jamais eu d'augmentations importantes. On pourrait faire circuler l'information sur le plan du recrutement, les démarches qui sont faites et les résultats obtenus. On est en train d'essayer de renforcer notre capacité de recrutement au niveau de l'immersion. On a fait faire un rapport par madame Dorothy White qui a rencontré les étudiantes et étudiants et les parents provenant des classes d'immersion. Plus que ça, il y a deux éléments qui, à notre point de vue, nous posent des problèmes pour recruter davantage. On a perdu les bourses pour ces étudiantes et étudiants dans nos fonds de dotation. Les donatrices et donateurs ont donné de l'argent pour des étudiantes et étudiants qui nous arrivent des écoles A, B, C, D et E. Les donatrices et donateurs sont des gens des milieux francophones et acadiens et elles et ils ont donné des bourses pour des étudiantes et étudiants provenant de ces milieux. Dans le cadre de la campagne Excellence, un des objectifs est d'essayer de bâtir un fonds de bourse pour les étudiantes et étudiants en immersion. Nous avons eu un certain nombre de résultats, mais ça prend quelques années avant que les rendements puissent nous donner un peu de ressources pour offrir des bourses. L'autre élément, nous croyons avoir besoin d'une capacité d'encadrement pour ces gens. Elles et ils ont des besoins différents des besoins de notre clientèle traditionnelle et sur ce plan, nous avons, dans le cadre du *Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE)*, demandé et obtenu des ressources. On avait demandé des bourses spéciales pour les étudiantes et étudiants internationaux et les étudiantes et étudiants d'immersion. Nous avons obtenu des ressources pour offrir des bourses aux étudiantes et étudiants internationaux. Un montant d'argent d'environ 160 000 \$ par année a été obtenu pour l'Université de Moncton. Si l'on parle de 3 000 \$ par étudiant, ce sont 50 à 60 bourses que l'on n'avait pas l'an passé. Ils n'ont pas retenu notre suggestion ou notre proposition de créer un programme de bourses équivalent pour les classes d'immersion. C'est certainement un groupe cible pour lequel on aimerait faire encore des efforts accrus. En ce qui concerne votre point sur les projections, nous avons les projections jusqu'en 2014. Je n'ai pas les données devant moi, mais je ne crois pas faire erreur en disant que l'on parle de 12 000 étudiantes et étudiants et que ceci, à l'heure actuelle, va descendre à 7 500 en 2014. C'est une diminution d'environ 40 % à 45 % des effectifs étudiants. Même si l'on a un taux de succès de 35 % de participation à l'Université, ça nous ferait quand même passer de presque 1 000 admissions de première année en provenance des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick à 740, donc un manque à gagner de 260. On vient d'avoir une explication de la registraire que pour recruter 260 étudiantes ou étudiants, on a besoin d'un taux de succès de 75 %. Ceci veut dire que cela générerait probablement 1 000 dossiers internationaux pour compenser. On est en train de réaligner nos efforts de recrutement dans le marché international. Tout notre réseau de recruteurs internationaux est en train de se bâtir et il va falloir continuer de le faire. En dépit de tout ça, je ne pense pas que l'on puisse imaginer que le nombre d'étudiantes et d'étudiants va augmenter et je ne pense pas que l'on va garder le nombre d'étudiantes et d'étudiants à 5 200. C'est certain que l'on aimerait le fixer autour de 5 000. Les objectifs triennaux que l'on va déposer au Conseil des gouverneurs à la fin septembre présentent des objectifs pour garder 5 000 étudiantes et étudiants, mais c'est assez agressif.

Villard : On parlait de l'axe de l'environnement tout à l'heure. Dans le secteur des études de cycles supérieurs, il y a un potentiel important dans les pays francophones pour le recrutement d'étudiantes et d'étudiants. Évidemment, quand on pense aux programmes de maîtrise, on ne pense pas à de gros chiffres, mais quand j'entends 17 %, j'imagine que ce sont surtout des étudiantes et étudiants de premier cycle. On pourrait faire mieux que 17 % au deuxième et troisième cycles. Il y a des universités au Québec qui ont des ententes avec des universités françaises, par exemple, où il y a des programmes où les étudiantes et étudiants font une partie de leurs études en France et terminent au Québec.

19. STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES D'INSCRIPTION (suite)

Gaudet : J'aimerais peut-être mentionner que, en terme de bourses, j'ai trouvé cela étonnant. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais le Ministère offre une cinquantaine de bourses pour une valeur d'environ 250 000 \$ dans le cadre des programmes d'équité salariale. Ces bourses sont offertes à des femmes pour étudier dans des domaines traditionnels. Je trouve étonnant que l'Université n'a pas été ciblée. Ce sont les collèges communautaires qui en profitent. Je me demande s'il n'y aurait pas lieu d'intervenir parce que c'est quand même une cinquantaine de bourses de 2 500 \$ chacune et elles ont été données aux collèges communautaires.

Recteur et vice-chancelier : Je pense que l'on doit prendre note de ceci. Je n'étais pas au courant de ce dossier. Il y a un des éléments que vous exprimez que nous avons valorisé dans nos demandes de bourses pour les femmes en ingénierie. On a reçu 60 000 \$ par année pour offrir des bourses à des candidatures féminines en ingénierie. C'est un exemple.

C. Bourque : On n'a pas reçu le chiffre relatif au nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits aux programmes de deuxième et troisième cycles.

S. LeBlanc : Tout est confondu. Je peux vous dire que c'était à peu près 150 en date du 24 août. Ce n'est pas nécessairement les étudiantes et étudiants des cycles supérieurs qui s'inscrivent le plus vite. On aura les statistiques à la mi-septembre. Si je jugeais par les chiffres que j'avais hier, je serais inquiète.

20. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

21. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 3 novembre 2006 à 8 h 30.

22. CLÔTURE

La réunion se termine à 15 h 10.

Contresigné le _____

Yvon Fontaine, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale